RIP
PROJET : 8 éoliennes
LIEU D'IMPLANTATION : à cheval sur les communes de Vielsalm, Trois-Ponts et Saint-Vith

Procès-verbal de la Réunion d'Information Préalable du 5 juillet 2023

Participants :
Pascal François, Modérateur pour AFP Pro
Elie Deblire, Bourgmestre de la commune de Vielsalm et Président de séance
Dominique de Hemptinne, Project manager pour la société Renner Energies
Achim Langer, représentant de la coopérative Courant d'Air
Benjamin Mathurin, Junior Wind Developer- Luminus
Guillaume Verbeke, chef de projet du Bureau CSD Ingénieurs Conseils

Pascal François, Modérateur pour AFP Pro
Bonsoir Mesdames et Messieurs. Est-ce que je peux vous demander, s'il vous plaît, de regagner vos places.
En tout cas d'en prendre une. Je vous remercie déjà. Et je vous donne une toute petite précision technique. Nous avons prévu un dispositif de traduction. J'ai vu que certains prenaient des casques pour pouvoir avoir la langue allemande dans des oreilles. Le casque sans le boîtier qui se trouve juste à côté, ça ne sert à rien du tout, donc on vous demande d'aller chercher aussi si vous avez pris un casque, le boîtier, de le connecter en allumant et vous aurez une traduction simultanée.
Donc je voudrais vous remercier de votre présence avant de vous expliquer pourquoi nous sommes ici et en quoi consiste une soirée comme celle-ci. Je vais me permettre de donner la parole au président de séance Elie Deblire, qui est de bourgmestre de la commune de Vielsalm et qui va vous expliquer son rôle aujourd'hui en qualité de président et qui va se charger du mot d'accueil, Monsieur le bourgmestre, c'est à vous.

Elie Deblire, bourgmestre de la commune de Vielsalm et président de séance
Merci Monsieur le modérateur, cher Monsieur François, je connais un peu Monsieur. Celui-ci est un habitué de ce type de soirée. Il joue régulièrement ce rôle de modérateu Il le fait très bien comme vous allez probablement vous en rendre compte.
Bonsoir à chacune et à chacun. Merci aux responsables de la salle « Petit-Thier 2000 » de nous accueillir et de mettre leurs installations à notre disposition.
Pour que notre soirée d'information, notre réunion d'information préalable se tienne dans les meilleures conditions possibles.
Vous allez avoir l'occasion de participer à un moment démocratique important. Il s'agit ici d'un projet éolien qui va vous être présenté. C'est un deuxième rendez-vous qu'on vous a fixé car une réunion de présentation d'un projet éolien a déjà eu lieu précédemment. Aujourd'hui, évidemment, c'est une étape officielle, c'est une étape obligatoire dans le cadre de la présentation d'un projet. Et si vous vous souvenez, c'est en août 2020, pour les prémices du projet qui va être présenté aujourd'hui que nous nous sommes déjà rencontrés. Entre-temps et si vous suivez un peu l'actualité politique, il y a des choses qui ont évolué effectivement,

puisque le Conseil communal a eu l'occasion de débattre une fois ou l'autre sur ce projet et sur la mise à disposition de parcelles de la commune et d'un droit de superficie à octroyer. Donc la particularité de ce projet, je ne vais pas être trop long, puisque Monsieur François m'a demandé de ne pas l'être, c'est évidemment que nous avons 3 partenaires, qui vont se présenter, qui vont être présentés. Pour nous commune, c'était un élément essentiel pour tenter d'avancer ensemble. Alors, qu'est-ce que ça veut dire, avancer ensemble, ça veut dire qu'évidemment, des réunions comme aujourd'hui sont importantes pour que le collège, les mandataires politiques que je représente, se fassent une idée sérieuse du projet qui va être présenté. Et il y aura d'autres étapes, comme l'étude d'incidences. J'ai toujours répété au promoteur que l'étude d'incidences qui va nous être présentée d'ici quelques mois et nous aurons l'occasion de voir le timing, ça va encore prendre du temps que cette étude d'incidences est aussi une étape très importante pour les décisions futures et certainement pour le permis à délivrer. Je voulais vraiment insister sur ce point-là. Vous aurez l'occasion de vous exprimer, vos remarques, interrogations, suggestions seront bien notées, l'étude d'incidence devra y répondre et la décision définitive sera prise et devra ternir compte des conclusions du bureau d'études. Bonne soirée, bon débat et que tout se passe bien au niveau de la présentation. Merci à vous d'être là.

<u>Pascal François, Modérateur pour AFP Pro</u>
Merci beaucoup Monsieur bourgmestre, donc je m'appelle Pascal François, comme l'a signalé Monsieur Deblire, je suis un ancien journaliste de radio, de télévision et de presse écrite et je me suis spécialisé il y a maintenant un peu plus de 15 ans dans la modération d'événements qui réunissent du public en salle, dont ce qui a été joliment baptisé en Région Wallonne, une RIP, ça ne s'invente pas, ça s'appelle une réunion d'information préalable. Voilà donc le contexte de cette soirée. Vous présentez également les porteurs de projets, Dominique de Hemptinne, qui est Project manager pour la société Renner Energies. En partenariat avec Mario Heukemes qui est de la coopérative Courant d'Air et qui est remplacé, je pense par son collègue qui est Achim Langer, qui est présent aujourd'hui, qui va vous parler effectivement de ce côté coopérative. Il y a également Luminus, qui est un des partenaires, Dominique y reviendra tout à l'heure. Et le bureau d'étude d'incidences sur l'environnement est représenté par Guillaume Verbeke, chef de projet du Bureau CSD Ingénieurs. Voilà donc pour les différentes personnes.

Une RIP idéale qu'est-ce que c'est ? Ce n'est pas un moment qui dure 2h30 – 3h, où on rentre à 23h et on boit un verre après. L''idée, c'est d'essayer en 1h30 - 1h45 maximum de pouvoir vous présenter le projet. Les contours d'une étude d'incidence sur l'environnement et de consacrer l'essentiel de la soirée au temps d'échanges. Donc c'est 1/3- 2/3 : 1/3 de présentation maximum et puis les 2/3 restants, c'est-à-dire l'heure consacrée aux échanges, au débat avec la salle. Alors en termes de réunion d'information préalable, avant de vous expliquer ce que c'est, je vais vous expliquer ce que ce n'est pas. Ce n'est pas un moment où développer des décibels, crier parfois ou invectivait un porteur de projet et bien ça soit des choses très utiles. Ça peut vous faire du bien, ça peut être thérapeutique. On peut comprendre qu'on peut réticent ou même opposer un projet, mais je veux dire, il y a des manières de faire, il y a des manières de dire mais je ne doute pas que ça va bien se passer. Ça peut très thérapeutique. Je le disais, de, de développer des décibels, mais ça ne sert pas à grand-chose puisqu'une soirée comme celle-ci, ça sert à quoi ? ça permet aux demandeurs de présenter son projet. Ou même son avant-projet ? C'est important parce qu'il va encore sans

doute évoluer et peut-être même derrière une soirée comme celle-ci. C’est l’occasion pour le public de venir chercher une première information, c'est ce que vous allez venir cherchez aujourd'hui. Vous allez pouvoir émettre des observations et des suggestions parce que vous êtes, j'imagine tous des habitants de la zone, ou en tout cas des riverains du projet, donc à ce titre, forcément, ce que vous aurez à dire et forcément pertinent. Vous aurez la possibilité de présenter des alternatives techniques qui peuvent être raisonnablement envisagées par le demandeur, ça se produit dans chaque soirée. Et puis et surtout, et c'est important de mettre en évidence des points particuliers qui, selon vous, doivent être abordés dans le cadre de l'étude d'incidences. Les étapes de la procédure. Y a la conception du projet. Et on est à l'étape de la RIP. La RIP, c'est un moment officiel qui lance l’étude d'incidences sur l'environnement et vous avez la possibilité de vous exprimer pendant 15 jours. Vous pouvez le faire aujourd'hui en prenant le micro, en donnant votre nom, votre prénom. C'est pour ça qu'on vous a demandé de vous inscrire à l'entrée pour qu'on puisse avoir la bonne orthographe, de vos noms et prénoms. Si vous prenez la parole pour pouvoir en effet porter tout ça au procès-verbal. Ça c’est le premier moyen d'expression. Et puis si vous souhaitez même si vous avez pris la parole, vous pouvez compléter vos interventions par des courriers que vous pourrez adresser, je vais y venir dans un instant à la commune avec une copie au porteur de projet. L'étude d'incidences va se dérouler, va suivre son cours, la demande de permis interviendra et dans la foulée, l'autre moment important, vous l'avez évoqué, Monsieur Deblire, c'est l'enquête publique. Alors l'enquête publique se base sur quoi ? Sur les résultats de l'étude d'incidences sur l'environnement, vous pourrez les consulter complètement, je dirais dans un dossier complet, plusieurs centaines de pages. Mais il y a aussi rassurez-vous, un dossier plus accessible, qui est davantage moins technique, mais qui est évidemment très complet aussi. Et là, vous avez une période de 30 jours pour pouvoir à nouveau réagir avec les formes que je vais vous donner. L'avis des instances interviendra, l'instruction du dossier suit son cours et la décision finale quant à l'octroi d'un permis ne vient pas de la commune qui a un pouvoir d'avis ou des communes voisines. Et bien, les décisions se passent à la Région Wallonne. C'est donc la Région qui délivre in fine, le permis.

Alors dans un délai de 15 jours, la possibilité d'adresser des courriers, je vous le disais, je pense que vous avez toutes ces informations reprises dans la documentation qu'on vous a remise à l'entrée, donc vous pouvez adresser, et bien, vos courriers au collège communal de Vielsalm, Trois-Ponts, Saint-Vit, Malmedy ou Stavelot qui sont toutes les communes concernées par ce projet, avec une copie au demandeur à l'attention de Dominique de Hemptinne de Renner Énergies, c'est lui qui va centraliser les choses pour l'ensemble des partenaires. Alors, les adresses, elles sont ici, je vous les remettrai en fin de soirée, on terminera même par ça si vous le souhaitez. Avec je disais une copie au demandeur. Je voudrais encore une fois vous remercier de votre présence nombreuse. Je sais que dans la région vous êtes très concernés par le développement de projets comme ceci. Je sais que vous avez une capacité de mobilisation mais ça ne veut pas dire pour autant que la soirée va être tendue. Je pense qu'on peut dire des choses même difficiles, mais le dire correctement et ça va bien se passer. Je n'en doute pas donc merci en tout cas de votre présence et je passe la parole effectivement aux différents porteurs de projets. Pour parler de leur structure mais surtout de ce qui vous intéresse aujourd'hui, c'est à dire le projet dont il est question.

<u>Dominique de Hemptinne, Project manager pour la société Renner Energies</u>

Bonsoir tout le monde et bienvenue, mon nom est Dominique de Hemptinne. Et je suis heureux de vous accueillir, pour vous présenter l'avant-projet de ce soir. Je suis chef de projet chez Renner. Et je vais vous amener à travers cette présentation, en vous faisant, de manière la plus précise possible, l'explication de ce que cet avant-projet représente. Alors, je vous remercie également Monsieur Deblire, et à la suite de qui ici, je vous présente le sommaire. On va d'abord brièvement présenter. nos 3 partenaires ici. Ensuite, remise un petit peu dans dans le contexte, les ambitions climatiques que la Belgique, que l'Europe, que la Région Wallonne nous nous demande de réaliser. Très concrètement, parler de l'avant-projet, en vous montrant clairement des cartes et vous expliquant pas à pas, comment on est arrivés à ces cartes-là ? Et puis peut être réitérer un petit peu l'explication du planning parce que je crois que ça, c'est quelque chose qui est important monsieur François l'a déjà expliqué. Et puis ensuite, on passera sur un aspect qui est propre à notre partenariat. A savoir, la dimension participative aussi, qui est importante ici et je passerai la parole à mon collègue, Achim, qui est ici présent également.

Alors, vous avez compris, il s'agit d'un partenariat qui a été mis sur pied à la suite de l'appel public de la commune. Pour réunir autour d'un même consortium un maximum de compétences complémentaires, à savoir d'une part, Luminus qui est producteur d'énergie et fournisseur d'énergie, mais également fortement actif dans tout ce qui est l'énergie renouvelable. Courant d'Air, qui est une coopérative citoyenne qui permet aux citoyens de devenir partie prenante d'un projet d'énergie renouvelable. Ici, en l'occurrence, un projet éolien et Renner Energies, nous sommes développeurs d'énergie renouvelable également principalement éolien, mais également photovoltaïque, également en batteries de stockage. Alors, voilà ici, les 3 personnes de contact, Mario Heukemes n'étant pas présent, c'est Monsieur Achim Langer qui le représente ici. Nous sommes tout le long de cet avant-projet, vos contacts vers qui vous pouvez vous tourner. S'il y a une question, s'il y a un commentaire, si y a un souci. J'en profite également pour mentionner que sur vos chaises, vous avez reçu un petit feuillet, une feuille A4 coupée en 2 sur laquelle vous avez tout à fait le loisir d'écrire vos coordonnées, de cocher la case qui vous intéresse pour la mettre dans l'urne, si jamais vous voulez soit être tenu au courant du projet, soit éventuellement, la coopérative citoyenne vous intéresse ou vous interpelle, vous voulez en savoir davantage. Et 3e option. Notre idée serait de créer un comité de suivi aussi qui nous permettra au fil du temps, du développement de tenir informées un maximum de personnes. Donc n'hésitez pas à laisser vos coordonnées. Il y a dans le fond sur la table une urne dans laquelle, à la fin de la réunion, vous pourrez poser cette petite, ce petit feuillet.

On revient aux 3 sociétés, je vous dis tout de suite, cette présentation sera mise à disposition, elle sera mise sur le site internet de la commune je crois que tout le monde et n'importe qui pourra venir l'y télécharger. Donc les détails, vous les lirez vous-mêmes. Je dirais qu'il y a plus de ce que j'ai dit tout à l'heure dans la présentation des partenaires, un aspect important qui est l'expérience préalable de Luminus et Renner en termes de développement en forêt. Nos deux sociétés ont déjà mené à bien un projet en forêt. On a un certain nombre de choses à partager et à mettre en application, en plus de tout ce que le bureau d'études va nous apporter au travers de son analyse. Alors remettons un petit peu le contexte au centre de, nos préoccupations aujourd'hui, Au niveau de la Belgique au niveau de la Région Wallonne, il y a des engagements qui ont été pris pour répondre aux ambitions climatiques, aux perturbations climatiques. La Région Wallonne, elle a son plan Air Climat qui envisage et impose une

réduction des émissions CO_2 de 30% d'ici 2030. Très concrètement vis-à-vis du secteur éolien, cela se traduit à travers un document engageant le secteur, qui s'appelle « Pax Eolienica ». Et au niveau de la commune, il y a la Convention des Maires que la commune de Vielsalm, ainsi que la majorité des communes wallonnes ont signée. Dans le contexte duquel, le PAEDC, donc le plan d'action en faveur de l'énergie durable et du climat, a été rédigé. Chaque commune à ce plan et chaque commune dans ce plan établit un certain nombre de d'actions à mener pour atteindre les objectifs. Certaines communes y mettent explicitement l'éolien comme étant une option. Un élément peut-être intéressant aussi à mentionner, c'est la consommation, ici, c'est un chiffre que j'ai pu retrouver sur les statistiques wallonnes. La consommation intégrale totale de la commune de Vielsalm, tous secteurs confondus et tout type d'énergie confondue, mais retraduit en gigawatts heure, est de l'ordre de 1.000 gigawattheures. Ça donne une idée, ça donne un ordre de grandeur quand on sait, et il y aura une slide tout à l'heure qui l'exprimera, la quantité d'énergie que produit un parc éolien comme celui qu'on pourrait éventuellement envisager ici. Un élément important aussi, c'est ce graphe-ci. Vous voyez que la partie grise est en fait la consommation électrique moyenne à travers les années en Wallonie. Bien à partir de 2024, avec l'intensification de l'électrification de l'industrie et de la société il y a une consommation qui va augmenter malgré nos efforts bienveillants de réduire nos consommations propres. Cette augmentation de, de consommation électrique doit être également prise en compte dans nos futurs besoins de production. Et en termes de mâts, très concrètement, de mâts éoliens, Si on veut atteindre les objectifs de la Région Wallonne qui sont fixés pour 2030, il y a un certain nombre de mâts encore à installer. Et c'est ce qui explique pourquoi on continue d'envisager des avant-projets, d'analyser des avant-projets à différents endroits.

Alors, revenons maintenant au cœur du sujet de notre avant-projet. Des travaux et analyses préliminaires ont précédé la réunion de ce soir. Comme je vous l'expliquais tout à l'heure, cet avant-projet date d'il y a un certain temps déjà puisque en 2020, on a déjà eu ici-même une réunion d'information qui vous informait, à propos de cette possibilité sur les hauteurs de Mont-le-Soie, d'analyser plus en amont, plus en avant le, les possibilités de développement éolien. Ça a été purement de l'ordre de l'investigation à ce moment-là. Petit à petit, l'analyse s'est affinée en dialogue avec la commune. La commune ayant des terrains sur la zone, a décidé d'ouvrir ces terrains à une possibilité de contrats de droit de superficie pour permettre l'installation aussi d'éoliennes sur ces parcelles, pour rendre cette zone accessible à l'analyse. En 2021, le Conseil a octroyé aux partenaires Luminus, Courant d'Air et Renner, la possibilité d'aller de l'avant. C'est là où nous sommes aujourd'hui, après la conclusion entre nous de cet accord de partenariat qui nous rend totalement solidaires dans cette démarche.

On parle d'éoliennes d'une hauteur totale de 230 m. Quand on me dit hauteur totale, cette hauteur du sommet de la pale. Ayant une capacité ou une puissance moyenne de 7 mégawatts par machine et, de donc, comme vous avez vu sur les plans, on envisage, dans cet avant-projet, 8 machines. Ça fait un total de 56 mégawatts au total. La production annuelle nette est estimée donc à environ 110 gigawatts heure. Je vous rappelle cette valeur que je vous ai citée tout à l'heure, qui était de l'ordre de 1.000 gigawatts heure. On est à 1/10e de la consommation intégrale de la commune de Vielsalm. Ici, 110 gigawattheures représentent, si on regarde une consommation moyenne de ménage, 31.000 ménages. La localisation, vous la voyez également sur les tableaux imprimés dans le fond de la salle. Est située donc à cheval sur 3 communes. La commune de Vielsalm, la commune de Trois-Ponts et la commune de de

Saint-Vith. La majorité des éoliennes étant situées à Vielsalm. C'est pour cette raison précise que c'est à Vielsalm, sur cette commune-ci qu'on doit organiser la réunion d'information. Les 4 éoliennes situées sur les parcelles communales sont entourées par le cercle rouge. Alors, je parle depuis le début d'un avant-projet, c'est une localisation hypothétique qui est soumise au bureau d'études qu'il va l'analyser. C'est donc extrêmement important de prendre ça en compte parce que cette localisation n'est pas nécessairement définitive, elle peut changer en fonction de nombreux facteurs, qui seront amenés par le bureau d'études à travers son analyse, ils seront éventuellement même amenés par des éléments que vous aurez apportés au dossier. Et c'est précisément la raison pour laquelle on est ici aussi ce soir.

Alors, pourquoi ce choix de site ? Dans l'historique, je vous ai montré qu'effectivement, il y a une histoire qui a précédé cette réunion d'aujourd'hui. Il y a aussi une analyse qui avait déjà été faite sur différents endroits potentiels sur la commune et alentours. Et au final, on a décidé de faire cette analyse, de focaliser cette analyse sur les hauteurs de Mont-le-Soie, pour les raisons qui sont citées ici. Il y en a d'autres, mais ça, ce sont les principales. Donc il y a les parcelles qui sont forcément sur la propriété de la commune, donc ça permet de mutualiser la rentabilité du avant-projet et de, à l'attention de, de la commune et de, et des citoyens de la commune. Il y a le potentiel venteux qui est d'abord analysé d'un point de vue statistique sur base de la carte de vent qui est disponible sur Internet. Mais qui est ensuite confirmé et qui a été confirmé par les mesures de vents faites pendant un an, par le mat de mesure que vous avez probablement vu, installé l'année passée. Et ensuite, il y a également l'aspect paysager. C'est à dire que les lignes de force doivent être respectées pour structurer le paysage, pour renforcer la structure du paysage. Et une crête est une ligne de force et donc, la Région Wallonne est attentive à cet aspect-là, pour éviter le dispersement et le mitage du paysage. Pour éviter que des éoliennes ne se retrouvent isolées à des endroits tout à fait incongrus, on essaie de les rapprocher, de les rassembler, de faire des ensembles cohérents et qui renforcent les lignes du paysage. Ce slide-ci je l'ai rajouté pour expliquer le plan de secteur. Nombreuses d'entre vous connaissent déjà ce, ce principe mais c'est juste qu'au niveau des autorités, les autorités définissent les, sur les zones, les différentes utilisations faites de l'espace. Il y a en vert les zones forestières, en jaune, les zones agricoles, et en rouge et blanc, les zones d'habitat. Alors donc dans le secteur, il y a différentes autres zones mais ici en l'occurrence, on retrouve principalement ces 3 là. Il est important de voir qu'effectivement, si on prend la ligne où se trouve le avant-projet, et bien, on se trouve sur un mix de zone forestière et zone agricole. La zone agricole correspond au centre équestre. Alors, développer en zone forestière ou en zone agricole, évidemment, une activité qu'on implante dans une zone qui ne lui est pas propre, est autorisé par la Région wallonne moyennant une demande de dérogation au plan de secteur. Et cette demande doit être justifiée, doit être pleinement expliquée et y a des règles très strictes que nous devons respecter pour obtenir cette dérogation.

Alors ça amène au slide suivant qui parle des distances à l'habitat. Le cadre de référence de l'industrie éolienne est un document qui nous recommande un certain nombre, de respecter un certain nombre d'éléments de calculs et de contraintes. Et une de ces contraintes, c'est de respecter 4 fois la hauteur totale de l'éolienne par rapport aux zones d'habitat. Vous vous souvenez, zone d'habitat, ce sont ces zones en rouge et en blanc. Et bien, si vous prenez les 230 m de haut fois 4, ça fait 800, ça fait 920 m. On voit que la majorité des éoliennes sont à distance respectueuses de cette règle, qui est une recommandation. Il y en a une qui est plus

proche. On se, on ne se le cache pas, cette éolienne-là devra faire l'objet par le bureau d'études, en dehors de nous, d'analyses particulièrement attentives, justement par rapport à l'impact que cette éolienne-là pourra avoir en plus à cause de sa proximité. Ça, c'est la même diapositive, mais avec un fond qui est une photo, pour vous, pour vous resituer. Et celle-ci parle des habitations qui sont des habitations où on habite donc, clairement identifiées comme habitations en dehors des zones d'habitat au plan de secteur. Il y a une autre règle qui nous est recommandé à savoir, on doit respecter une distance minimale de 400 m. Là, on remarque que les habitations isolées qui ont été identifiées. Je ne sais pas si on peut montrer le... Ce sont les petits points bleus de-ci de-là qui ont été identifiés sur la carte, et vous voyez que en fait, ce sera probablement oui, ce sera très certainement, donc, le centre équestre qui est directement entouré d'éoliennes. Qui, lui, devra de nouveau au niveau de l'impact, faire l'objet d'une analyse particulièrement attentive et particulièrement serrée par le bureau d'études. À tous points de vue, donc au niveau acoustique, au niveau ombres portées, au niveau, tout, tout, tout le bataclan d'analyses que le bureau d'études devra prendre en compte.

Cette carte ci, indiquent les zones Natura 2000 et les sites SGIB pour ceux qui connaissent, ce sont les sites de grands intérêts biologiques. Là aussi, évidemment, puisqu'on doit faire attention aux impacts biologiques, une attention particulière doit être prise en compte. Et les éoliennes, dans la mesure du possible, doivent s'éloigner le plus possible de ces zones. Au minimum de 200 m pour les Natura 2000. Ce qui est ici le cas, on n'a pas, on n'a pas dessiné, on n'a pas montré la zone de 200 m, mais on les respecte dans la majorité des, enfin, dans tous les cas, par rapport aux Natura 2000. Par rapport à la zone SGIB qui est le petit le, la petite entité verte au milieu, là on s'en rapproche un petit peu, mais de nouveau, de nouveau, toujours, ce sera au bureau d'études d'être particulièrement attentif par rapport à la nature de ce site. Pourquoi est-il un SGIB ? Pourquoi a-t-il ce statut-là ? Et en quoi une éolienne peut avoir un impact ? Quel impact ? Le quantifier et éventuellement en arriver à devoir modifier l'emplacement ou compenser l'impact à travers certaines mesures bien particulières. Tout développement en zone forestière aboutit forcément un moment donné à cette question-ci. À savoir l'emprise au sol d'une éolienne en zone forestière. Alors on distingue ici 2 choses, 2 aspects : il y a d'une part, l'impact temporaire qui lui est lié à la période de construction et qui est temporaire et qui, en fin de course, est remis en état. Et la zone qui est censée rester disponible pendant toute la durée de vie de l'éolienne. Ce sont 2 aspects différents. Et on voit ici les photos que nous montrons ici sont clairement des photos où l'éolienne est déjà implantée, donc ce sont les zones qui sont censées être définitives. Vous voyez qu'il y a une partie qui doit rester totalement libre de toute végétation. On va dire que c'est le, c'est le rectangle blanc. Donc là, on parle, d'environ 30 ares, donc 1/3 d'un hectare si on veut. Il y a une partie qui doit rester libre d'arbres hautes-tiges. Mais où la végétation basse et de moyennes tiges peut librement pousser. Donc au niveau biologique, il est de nouveau disponible pour un redéveloppement. Et puis il y a tout le reste qui reste en fait disponible, où on peut replanter évidemment. Quand je pense par exemple, à la période de, de construction, les chemins d'accès doivent parfois être élargis temporairement pour permettre le passage de charrois. Et bien, à l'issue de la construction, il y a des arbres qui sont replantés qui sont remis en place. Et il y a une végétation qui peut être réintroduite, voilà.

Dernier élément, ce sont les raccordements réseau. À l'heure actuelle, nous n'avons pas encore de de nouvelles de Elia, c'est avec Elia que nous devons traiter. C'est Elia qui doit faire

l'analyse du point de raccordement, qui est le plus propice et le plus en mesure d'accueillir la puissance installée de l'avant-projet. Et nous diriger vers un des points ici, j'ai indiqué 3 points, les plus proches et indiqué également le tracé qui sera pour eux à respecter.

J'en viens à la dernière slide mais c'est celle que Pascal François a déjà abordée. C'est le planning. Parce qu'aujourd'hui donc on en est à la réunion d'information, vous avez 15 jours pour encore, amener vos remarques. Par écrit aux différentes communes avec copie vers nous. Ensuite y a l'étude d'incidences, à la suite de laquelle le dossier sera introduit pour la demande de permis. Et de nouveau là, il y aura l'enquête publique, 2e moment où vous, en tant que citoyens, les communes etc pourront introduire leur avis. Voilà. Je cède la parole à Monsieur Langer, Achim Langer, qui va vous donner plus d'explications sur la partie participative.

<u>Achim Langer, représentant de la coopérative Courant d'Air</u>
Merci Dominique. Bonjour donc je m'appelle Achim Langer. Je suis employé et administrateur de la coopérative Courant d'Air. Je vais brièvement présenter la coopérative. Voilà Courant d'Air a été créée en 2009 pour permettre aux citoyens de la région de participer à un premier projet. Le projet éolien de Waimes. Un projet qui comporte 5 éoliennes et donc on a construit et on exploite depuis plus de 10 ans des éoliennes dans ce parc. Donc on est tout à fait conscients des enjeux pour la population. C'est un parc qui est situé à un 600 m de la zone d'habitats et à 440 m de 2 maisons isolées. Voilà, c'est un bel exemple pour nous en tant que citoyens locaux, d'être impliqués dans un projet et de démontrer qu'un projet éolien peut être tout à fait acceptable. Voilà, nous sommes une coopérative qui a évolué depuis 2009. Nous comptons actuellement 4.000, plus de 4.000 membres, qui ont investi pour un capital de 6.000.000 euros et avec lesquels nous avons un effectué des investissements pour plus de 20.000.000 euros. Nous avons une petite équipe de 7 salariés au bureau à Elsenborn. Nous sommes un acteur de l'économie sociale.

Courant d'Air est une coopérative, mais également une entreprise agréée entreprise sociale. Nous sommes reconnus par le Conseil National de la Coopération. Nos financements, nos investissements sont, comment dire, sont vérifiés par finance, la Finance Solidaire {NDLR : Label Finance Solidaire}. Donc elle vérifie de quelle manière nous utilisons l'argent des coopérateurs. Et donc nous portons le Label de la Finance Solidaire et nous appliquons les 7 coopératives des... Pardon, les 7 principes coopératifs de l'Alliance Internationale Coopérative. Courant d'Air, tout à l'est de la Belgique, n'est pas seul acteur coopératif en Belgique, il y a plus de 40 coopératives qui agissent comme Courant d'Air. Qui sont rassemblées sous les fédérations REScoop Vlaanderen. Donc pour plus ou moins 20 comparatives en Flandre et également plus ou moins 20 coopératives sous le chapeau REScoop Wallonie. En Europe, il existe donc la fédération REScoop EU, qui rassemble plusieurs milliers de coopératives qui agissent pour la transition énergétique. REScoop ça se résume comme Renewable Energy Sources Corporative.

Ici un petit graphique de l'évolution de notre production. Actuellement, nous produisons plus ou moins 30.000 mégawattheures d'énergie renouvelable, d'électricité renouvelable par an. Voilà d'un côté donc nous nous investissons dans des moyens de production. Nous sommes persuadés que nous devons faire la transition énergétique. C'est un enjeu global, c'est un enjeu important et nous devons amener notre pierre à l'édifice, ici, dans notre région, en

Belgique, en Wallonie, mais aussi localement. Donc nous investissons dans des moyens de production renouvelable, mais qu'est-ce qu'on fait avec les bénéfices ? Donc les bénéfices, on les utilise pour créer des compétences, pour créer un team avec des compétences, mais des compétences locales. Notre enjeu, c'est que la transition énergétique devienne une démocratisation du secteur énergétique. Pour que lorsqu'on exploite les ressources renouvelables localement, qu'elles profitent également à la collectivité locale, donc une partie de nos bénéfices sont consacrés à un team pour créer des compétences locales. Nous, en tant qu'acteur local, on est en, on est bien informés sur les différentes technologies, sur l'éolien, sur le photovoltaïque. Et ça nous permet d'informer, de sensibiliser les citoyens, donc c'est un élément donc, la sensibilisation, l'information, et on voit la transition énergétique aussi d'une manière globale. Il y a la production, mais aussi le fait de faire attention aux économies d'énergie et pour ça, on a créé le projet Generation Zero Watt. Nous sommes Avec 2 animateurs dans les écoles pour sensibiliser les jeunes à économiser l'énergie. Voilà ici quelques exemples de projets de sensibilisation et d'information, donc on consacre une partie de nos revenus de la production pour des projets au service de la collectivité. Et à côté de cela, nous avons créé, co-créé avec actuellement 15 coopératives de la Fédération REScoop, le fournisseur COCITER, le fournisseur d'électricité COCITER, qui compte actuellement plus de 11.000 clients et via COCITER, nous arrivons à fournir l'électricité que nous produisons par les coopératives à nos membres et donc ainsi de construire le circuit court de l'énergie. Et l'année passée, lors de la crise énergétique, cela nous a permis de faire vraiment de montrer la différence de ce circuit court de l'énergie donc, les coopératives ont réussi via le fournisseur COCITER, à apporter un prix très intéressant aux coopérateurs clients de COCITER. Voilà donc nous engageons pour que les énergies renouvelables soient également aux mains des citoyens locaux et notre crédo c'est « S'il est local et citoyen, je dis oui à l'éolien ! ». Merci.

Pascal François, Modérateur pour AFP Pro

Merci beaucoup, donc dernier stade avec les visages des différents porteurs de projets pour les 3 partenaires, Luminus, Courant d'Air et Renner Energies, avec les coordonnées directes des uns et des autres, vous les avez. On passe maintenant et je vous remercie déjà pour la qualité de votre attention, pour votre patience. Encore quelques minutes d'attention et de patience avant des débats. On va entendre maintenant Guillaume Verbeke, du Bureau CSD, vous parler de l'étude d'incidences sur l'environnement.

Guillaume Verbeke, chef de projet du Bureau CSD Ingénieurs Conseils

Bonsoir à tous, je vais essayer d'aller à l'essentiel parce que je pense que le plus important c'est de pouvoir répondre à vos questions. Merci, c'est une brique de 500 pages. On pourra en parler des heures, donc l'important je pense, c'est de voilà, de pouvoir répondre à vos interrogations. Donc ici, moi je représente le Bureau CSD Ingénieurs qui réalise l'étude de d'incidences sur l'environnement. Donc on va analyser le avant-projet sur tous les volets environnementaux qui sont, qui sont possibles, enfin, qui concernent le monde éolien.

Alors pourquoi ce qu'on fait une étude ? C'est imposé par la législation à partir du moment où le projet éolien fait plus de 3 mégawatts en puissance installée. Bien évidemment, c'est le cas ici et donc en réalité, l'étude d'incidences va être une annexe à la demande de permis, qui sera introduite auprès de la Région Wallonne. Alors, cette étude d'incidences, c'est avant tout un outil à 3 égards. Premièrement, un outil d'orientation pour le demandeur qui va pouvoir améliorer la qualité environnementale de son projet en y intégrant nos recommandations.

Également un outil d'aide à la décision pour les autorités qui vont consulter cette étude pour fonder leur décision. Alors le dernier point, un outil d'information pour vous, le public où l'étude sera disponible au moment des enquêtes publiques. Alors ces études sont réalisées par un bureau d'études agréé.

Alors, agréé, ça veut dire quoi ? C'est un document qui spécifie de la qualité et de l'indépendance et de l'expérience du bureau d'études. Ce que CSD Ingénieurs Conseils possède. Voilà pour la petite histoire, on a un bureau d'ingénierie en environnement européen. On est présents en Belgique. Enfin voilà. Namur, Liège et Bruxelles, et on réalise les études d'incidences des projets éoliens depuis le début du développement de l'éolien. Donc on a 25 ans d'expérience dans cette thématique-là. Ouais, voilà donc on fait plein d'études sur les divers domaines de l'environnement, mais bien spécifiques aussi à l'éolien. Alors, les objectifs de la réunion ont déjà été présentés ultérieurement, mais le point particulier sur lequel je veux insister, c'est que c'est surtout l'occasion aussi pour vous, d'alimenter l'étude d'incidences, donc le contenu standard en fait d'une étude, par vos observations, vos connaissances des terrains. Typiquement quoi, un ornithologue qui connaît l'emplacement de nids de certaines espèces, certains forestiers qui connaissent le massif, qui pourraient avoir des informations intéressantes sur l'itinéraire, l'accessibilité du charroi ou autre. Ça, ce sont des éléments importants et pertinents pour cette étude.

Alors cette étude va contenir plusieurs éléments. Avant tout, la présentation du projet, donc l'implantation des machines, les caractéristiques etc. Les distances par rapport aux zones d'habitat. Il y a ensuite une analyse de la situation existante. Donc ça c'est quoi ? c'est la caractérisation de la zone en projet sans les éoliennes. Donc, sans qu'il y ait un impact, on va caractériser d'un point de vue paysager, biologique, habitat etc. On va caractériser la région. Ensuite, on va passer aux effets d'incidences du projet, que ce soit aussi bien en termes de chantier aussi en termes d'exploitation. Et ça sur énormément de thématiques dans l'environnement. Mais dont les 4 principales, je vais détailler plus tard, sont le milieu biologique, le paysage, l'acoustique et l'ombrage. On aura également une étude d'alternatives au projet, donc alternatives de localisation de d'implantation, de caractéristiques des machines. Et ensuite, tout cela va se terminer par toute une série de recommandations. D'un point de vue environnemental, qui seront à respecter.

Alors la première grosse thématique qui est traitée, c'est le milieu biologique. À noter ici que tous les exemples de cartes, évidemment, ce ne sont pas le projet en cours puisque l'étude n'a pas encore été réalisée. Donc voilà, ce sont des exemples pour illustrer, mais ici, le milieu biologique, avant de rédiger la moindre ligne, on fait toute une série d'inventaires, que ce soit au niveau oiseaux, chauve-souris. Donc, pendant un an, il y a une campagne sur site pour caractériser et identifier les espèces présentes. La petite subtilité ici, c'est que puisqu'on est en milieu forestier, il y a toute une série d'éléments supplémentaires qui sont faits, notamment l'implantation d'un mât de mesure en continu pour évaluer l'activité des chauves-souris. Aussi des relevés spécifiques en termes de milans, de cigognes noires, etc. Et alors on va faire des inventaires habitats beaucoup plus précis pour caractériser le massif forestier et son évolution au cours de la phase d'exploitation du projet. On aura également une identification des déboisements nécessaires, pour la phase d'exploitation mais aussi la phase de réalisation. Et alors des recommandations qui vont être spécifiques au milieu forestier, comme une distance suffisante entre le bas de pale et la canopée. D'un point de vue du

paysage, ça va se faire en 2 étapes, en 2 échelles. Il y aura une première grande étape qui est de l'ordre de 20 à 25 km, on va analyser la visibilité du projet. Donc depuis quel endroit du territoire le projet va être visible. Et ça que ce soit l'éolienne en entier ou un bout de pale. Ensuite, il y aura tout un volet à échelle plus restreinte, sur le patrimoine, donc tous les éléments du patrimoine, les bâtiments classés, les lignes de vue remarquables etc, pour lesquelles il y aura un niveau d'incidence défini pour chacun d'entre eux. Voilà, donc ça, c'était la visibilité. Ce chapitre est illustré à l'aide de photomontages. Donc en fait ça, ce sont des photos sur lesquelles on va modéliser les éoliennes. En fait, c'est pour vous vous donner un aperçu de ce que va donner le projet depuis les endroits du territoire sur lesquels on a fait les photographies.

Pour l'environnement sonore, le bruit, ça va être aussi fait en 2 étapes. Premièrement, une mesure de bruit longue durée, donc on va caractériser l'ambiance sonore du site sans les éoliennes. Pour ensuite pouvoir comparer avec nos modélisations mathématiques et donc là il y aura une comparaison entre les modélisations maximalistes et la réalité de terrain. À noter que on dit maximaliste. Pourquoi ? Parce que on va considérer que les éoliennes tournent à pleine puissance tout le temps, que le son se propage de manière uniforme dans toutes les directions. Donc c'est pour ça que c'est bien maximaliste, pour couvrir l'ensemble des scénarios possibles. En termes d'ombrage, on a la même approche, donc les analyses sont maximalistes. Encore une fois, on va considérer qu'il y a du soleil tous les jours en Belgique. Qu'il n'y a pas de nuage, etc, et donc également que l'ombre portée et maximale. Donc pour ces 2 thématiques, en cas donc. Les modélisations sont ensuite comparées avec la réglementation. Et donc si les modélisations montrent des dépassements par rapport à la réglementation en vigueur, il y aura évidemment des recommandations. Que ce soit de bridage acoustique et d'ombrage afin de permettre le respect de la réglementation au droit de tous les, de toute la zone en projet. Ici, voilà le gros point, donc vous avez déjà eu plusieurs fois le déroulement, ce qu'il y a à noter, c'est que ici, au moment de l'instruction du dossier auprès de la Région Wallonne, il y a toute une série d'instances qui vont également être consultées, que ce soit la Défense, RTBF etc qui vont donner un avis du projet. Mais il y a aussi d'autres instances de la Région Wallonne qui vont statuer aussi bien sur le projet que sur la qualité de l'étude. Donc, là aussi c'est un petit test pour nous où à chaque projet, la Région Wallonne, les différentes instances doivent statuer sur la qualité de notre projet et s'il est suffisamment bien traité. Voilà, je vous remercie pour votre attention.

<u>Pascal François, Modérateur pour AFP Pro</u>
Merci beaucoup pour l'ensemble de ces présentations, merci Monsieur Verbeke pour le côté CSD Ingénieurs. Pour celles et ceux qui nous ont rejoints en cours de route, on enregistre des débats en vue de dresser un procès-verbal. C'est extrêmement important un procès-verbal, c'est l'ensemble des débats du début à la fin, qui vont être retranscrits. Vous pourrez consulter aussi au moment de l'enquête publique. C'est la raison pour laquelle il y a des micros. Je rappelle qu'il y a aussi une traduction. Si vous souhaitez vous exprimer en allemand, vous pouvez le faire et il y aura une traduction simultanée en français dans des enceintes. Et donc on est partis si vous le voulez, pour une série de questions-réponses en lien avec le projet, j'insiste, on est vraiment là pour parler de ce projet en particulier de manière une et indivisible. Qui souhaite prendre la parole pour débuter ? S'il n'y a personne, ce sera la soirée la plus courte que j'ai vécue de mon existence de modérateur, mais je ne doute pas que ça ne va pas se produire aujourd'hui. Personne ? Je vous ai connus moins timide du côté de, de la

commune de Monsieur Deblire. En général, j'ai souvenir ou en effet, les débats étaient nourris, animés, ce ne sera peut-être pas ce soir. Bonsoir Monsieur. Je vous en prie bien devant la bouche, votre nom, s'il vous plaît ?

Jean-Jacques Rondeux
Jean-Jacques Rondeux, j'habite Vielsalm. J'ai une formation d'ingénieur forestier. Alors vous venez de nous dire que les questions devaient en principe concerner le projet, rien que le projet. D'accord, je voudrais moi avoir une attitude un petit peu plus large, me poser la question de l'opportunité de faire de la forêt le réservoir non plus de biodiversité, de bois, de tourisme vert, de calme et de tout ce que on y connaît aujourd'hui. Et de site où la résilience est de mise, mais de faire une forêt qui deviendrait une autre forêt, une forêt d'éoliennes. Car je pense que Lierneux a ouvert la boîte de Pandore, en acceptant et en faisant même leur promotion de l'éolien en site forestier. À titre personnel et je trouve, j'espère que je ne suis pas le seul de défendre ce point de vue-là. Que ce n'est pas forcément l'endroit rêvé pour avoir ce genre de d'emprise à la fois au sol et les mâts aux dimensions exceptionnelles. Mais c'est assez incroyable. On cite les 230 m de haut. Dommage qu'on n'ait pas une vue en 3D pour se rendre compte d'où on verrait l'impact de ces engins qui ont une durée de vie quand même limitée. Donc, au total, moi je ne suis absolument pas favorable à l'éolien en forêt, je voulais le dire avant des questions plus particulières, telles que vous les souhaitez. Donc c'est un point de vue que je défends depuis toujours. Je trouve regrettable, quand on en soit arrivé faute d'espace pour l'éolien, et aussi parce que les enjeux financiers sont colossaux pour les communes, pour les porteurs de projet, et bien, on est parti pour vraiment, pas le désarroi de de beaucoup de forêts citoyennes. Mais quelque chose qui qui va à mon avis mal se passer au cours du temps quand on sera rendu compte que ce n'est plus le type d'éoliennes qu'on a implanté ici qui convient que y a moyen de voir d'autres éoliennes avec d'autres grandeurs de de mâts ou d'autres de ce type de caractéristique techniques. Pardon voilà.

Pascal François, Modérateur pour AFP Pro
Mais merci à vous Monsieur, d'avoir pris la parole pour faire un bon résumé, j'imagine de ce que pas mal de gens pensent ou craignent par rapport à une implantation en forêt. Ben, voilà, toutes les opinions sont bonnes à entendre, c'est parfaitement clair, mais peut être rappeler à l'assemblée. Pourquoi un projet industriel d'éoliennes est maintenant possible en forêt expliqué peut-être le contexte législatif qui permet en effet de présenter un projet comme celui-ci. Qui souhaite prendre une parole ? Ne vous battez pas.

Benjamin Mathurin, Junior Wind Developer- Luminus
Donc, vous m'entendez ?

Pascal François, Modérateur pour AFP Pro
Très bien.

Benjamin Mathurin, Junior Wind Developer- Luminus
Super alors. Merci beaucoup pour votre remarque. Donc la question de l'éolien en forêt en fait, pourquoi elle est arrivée aujourd'hui ? En fait déjà, il y a eu des évolutions du code de développement territorial, ces dernières années, qui permettent l'implantation d'éoliennes en forêt. À côté de ça, en fait, même avant ça, il y a eu le parc, Monsieur en a parlé, de Lierneux, qui a été autorisé et construit en forêt. Alors les atouts de la forêt, c'est quoi ? En général, par

rapport à une plaine, c'est qu'on se trouve dans des, dans des espaces qui sont quand même beaucoup plus loin des villages qu'on peut avoir par rapport à ce qu'on pourrait avoir dans les zones agricoles. Parce qu'il faut savoir que le développement éolien en zones agricoles, il a commencé en début des années 2000. Et donc aujourd'hui, on a quand même exploité une bonne partie du potentiel qui avait dans les zones agricoles. Et donc la forêt permet d'ouvrir en fait, un nouveau potentiel pour développer l'éolien parce que comme on a vu tantôt la Région Wallonne a décidé de miser, entre autres, sur l'éolien pour la production d'électricité en Wallonie, d'électricité peu carbonée. Et donc il faut vraiment pouvoir continuer de faire des projets. Alors attention, c'est dans les forêts, mais ce n'est pas dans toutes les forêts, c'est très cadré. Et en fait pendant l'année qui va suivre ici donc, le bureau d'études va faire de nombreux relevés sur place pour vraiment essayer de caractériser d'abord au niveau faune, au niveau flore, tout ce qu'on peut trouver, donc les différents habitats qu'on peut trouver sur le site. Et aussi au niveau faune, donc les différents oiseaux, les différents animaux qui pourraient être impactés par le projet et pour chacun de ces oiseaux ou autres animaux, ils vont vraiment voir quel impact pourrait avoir le projet éolien dessus. Les 2 impacts qu'on peut avoir, c'est soit un petit peu faire reculer les animaux, donc un effet d'éloignement. Ou alors, Un impact plutôt ou certaines espèces d'oiseaux sont sensibles et pourraient percuter les éoliennes. Pour chaque espèce présente sur le site, on va calculer le risque, que ce soit d'éloignement ou de collision. Et faire des recommandations avec donc il y a des éoliennes en forêt, mais on étudie vraiment en détail les sites où c'est acceptable.

Pascal François, Modérateur pour AFP Pro
Mais vous avez raison Monsieur, vous avez mis le doigt sur quelque chose d'important, ce sont de nouvelles opportunités qui ont été effectivement autorisées par la Région Wallonne, avec effectivement des conséquences nouvelles et donc des besoins d'études spécifiques. Et c'est un chapitre important, confié à CSD. Effectivement.

Benjamin Mathurin, Junior Wind Developer- Luminus
Et donc juste pour rajouter aussi, donc on doit prouver que la forêt, l'emplacement est acceptable pour de l'éolien. Ça se passe toujours dans des zones de résineux où il y a une moins grande biodiversité en fait, que dans zones de feuillus. On va toujours analyser ce site où il y a des poches de feuillus et se mettre à une distance, à une certaine distance de ces zones-là.

Pascal François, Modérateur pour AFP Pro
Voilà ok très bien. Merci Monsieur en tout cas, pour cette première intervention et merci pour vos réponses. Monsieur, d'abord, je vais procéder par ordre de rangées.

Joseph Quintin.
Oui, Bonjour. La tendance actuelle me semble-t-il, est de et de pousser les énergies dites renouvelables. On peut appeler aussi donc pilotage. Donc quand on raisonne un petit peu, on peut se dire, où va-t-on si on pousse la production d'énergie non pilotable, il faut quand même faire quelque part si on ne veut pas arriver à une catastrophe et a un non-sens, Il va falloir faire ne serait-ce que du thermique à une puissance équivalente. Je m'en réfère à des chiffres que je suis allé chercher, tout à fait officiels, de la Région Wallonne, je vois par exemple que pour 2021, les éoliennes ont donné un facteur de fonctionnent, autrement dit un rendement, de l'ordre de 17,9%. On veut dire que dans la meilleure condition, quand les

éoliennes tournent, il va falloir fournir 80% en thermique. Alors je me demande dans le principe où est le gain par rapport à cela ? Ça va à l'encontre des… Les statistique en France par exemple, 3 exercices. Donner une augmentation des taux de CO_2 lors de l'implantation de nombreuses éoliennes. Donc je ne comprends pas. C'est une des choses que je ne comprends pas très bien.

Pascal François, Modérateur pour AFP Pro
Je peux vous demander votre nom, Monsieur.

Joseph Quintin.
Joseph Quintin.

Pascal François, Modérateur pour AFP Pro
Parfait. Merci Monsieur Quintin, voilà ce que Monsieur se pose comme question, c'est la pertinence de l'éolien par rapport à ce fameux taux de charge on a dit du coup ? 17%. Quelque chose comme ça ? Chiffre de la Région. Peut-être avez-vous d'autres chiffres, peut-être des donner, alors ?

Dominique de Hemptinne, Project manager pour la société Renner Energies
Oui, c'est intéressant parce qu'effectivement le taux de charge est un élément qu'il est nécessaire de définir à chaque fois bien et de bien comprendre de quoi on parle. En fait, le taux de charge est effectivement, comme vous le mentionnez, une espèce de pourcentage d'efficacité d'une production. Maintenant, il faut se poser la question, par rapport à quoi est-ce que ce pourcentage est pris ? Ce pourcentage est pris par rapport à 100% de l'éolienne tournant à plein régime en permanence, voilà.

Pascal François, Modérateur pour AFP Pro
Puissance maximalisée projetée, voilà en quelque sorte.

Dominique de Hemptinne, Project manager pour la société Renner Energies
Voilà. Comme si les pendant les 8.600 heures de l'année, elle tournait à plein régime en permanence. Il faut être très honnête. Effectivement, l'éolienne a beau tourner et probablement 95% du temps. Elle est rarement à plein régime. Et donc l'équivalent plein régime en pourcentage de temps, c'est comme si elles performaient pendant, généralement, ça dépend d'une année à l'autre. Ça dépend d'une période à l'autre, ça dépend de l'hiver, de l'été, mais on tourne autour des 20 à 25% en taux de charge pour les éoliennes actuelles. Les futures vont améliorer cela. Pourquoi ? Simplement parce que les éoliennes futures sont plus grandes que les éoliennes aujourd'hui, de plus en plus, la technologie va vers des mâts de plus en plus grand vers des rotors de plus en plus grands. Pour capter le vent en hauteur, un vent qui est beaucoup plus qualitatif, moins sujet à des perturbations, moins sujets à des turbulences et donc, dont on peut capter une meilleure qualité. Il en va exactement la même chose avec des panneaux solaires sur les toits. Vous avez une certaine superficie installée, l'efficacité de vos panneaux n'est jamais 100% de votre installation et ça pour la même chose. Pour une installation thermique ou une installation nucléaire, il y a toujours un taux d'efficacité qu'on peut retranscrire dans un, voilà.

Pascal François, Modérateur pour AFP Pro

La solution ce n’est pas l'éolien, c'est l'éolien parmi des solutions mix énergétiques quoi.

Benjamin Mathurin, Junior Wind Developer- Luminus
Peut-être juste pour ajouter un petit mot, donc en fait le but de l'éolien, comme du photovoltaïque, qui sont assez complémentaires d'ailleurs, parce que le photovoltaïque il va produire plutôt en été, le vent va souffler plutôt en hiver. En fait, c'est justement de remplacer le gaz existant parce que du gaz, on a produit, enfin on produit l'électricité à partir de gaz depuis longtemps maintenant. Et l'objectif en fait, c'est justement de de ne plus utiliser le central au gaz quand il y a du vent ou qu'il y a du soleil, voilà. Avec les batteries qui arrivent aujourd’hui, on espère pouvoir étaler cette période sur des périodes un peu plus longues. Mais les centrales au gaz étaient là déjà avant. En fait, on commence à mettre des éoliennes au début des années 2000.

Pascal François, Modérateur pour AFP Pro
Très bien. On a parlé de hauteur tout à l'heure, juste une précision effectivement pour le, le public en salle, ben les premières hauteurs, c'était plutôt quoi, 150 m ? Les hauteurs indexées, même plus petites, 120- 150 puis 180, c'était le nouveau standard et maintenant c'est 200 et plus. On est plutôt dans cette réalité-là. Oui. Monsieur, Bonsoir, votre nom s'il vous plait ?

Jean-Claude Noël.
Jean-Claude Noël. Je voulais revenir sur votre réponse à la première question. Parce que je trouve que c'était tout à fait insuffisant. La réponse à pourquoi faire ça en forêt. Si la réponse est parce que c’est permis et puis parce qu'il y a moins de monde, que ça dérange moins de monde, que c'est plus éloigné. Pour voir le bout de l'éolienne on devra quand même lever la tête. Parce que on est très très proches, 230 m, plus les 200 m entre ici, ça nous mène très, très haut. Donc dire que c'est éloigné, ça me paraît pas du tout correspondre à la réalité et que ce soit permis, ça ne me paraît pas suffisant. Alors, juste un détail, Mont-le-Soie, il ne faut pas de « t », à « Mon ».

Pascal François, Modérateur pour AFP Pro
C'est une précision sémantique qui peut avoir toute son importance, merci Monsieur. Et voilà une ,ce genre de soirée là, c'est aussi entendre une série de remarques et d'observations. Ce que Monsieur vient de faire, donc merci pour ça Monsieur. Oui. Ne vous battez pas. Monsieur, d'abord ? Ok, vous êtes tous parfaits ce soir.

Bernard Beuquenne
Bernard Beuquenne. Moi, je m'inquiète simplement de la volonté de la commune concernant la production d'énergie verte. Si elle est motivée par ce seul but ? ça c’est la première question. Et la 2e, c'est de rejoindre ce que Monsieur vient dire, c'est l'emplacement, je crois qu'il y a des zones déjà polluées. Le long des autoroutes notamment. Pour produire de l'électricité et que le milieu forestier ne me paraît pas bien adapté. Et dernière remarque, c'est qu’il y a une possibilité de centrale hydroélectrique qui fonctionne 24h sur 24 à Vielsalm, mais qui n'a jamais été développée. Je trouve ça bien dommage.

Pascal François, Modérateur pour AFP Pro
Dernier point, c'est d'alternative, hein ? Ce genre de soirée permet d'en recevoir. En effet, donc voilà une centrale hydroélectrique comme une piste de solution à creuser, ça, c'est

effectivement quelque chose qui est lancé. Il y avait l'interprétation qui était plutôt politique, qui est communale, Monsieur le bourgmestre, qu'est-ce que vous souhaitez répondre ? C'est par rapport aux objectifs Énergies renouvelables, énergie verte de la commune. Voilà. Je vous donne la parole.

Elie Deblire, Bourgmestre de la commune de Vielsalm et Président de séance
Merci, oui je pense qu'au niveau de la commune on a effectivement l'intention de s'inscrire au travers de notre plan énergie-climat, qui a été défini. La volonté est de s'inscrire dans un mix énergétique (bois-énergie – solaire – hydraulique- éolien …). Le projet hydro-électrique au plan d'eau reste un projet possible et qui nous tient à cœur. C'est un projet pour lequel on n'a pas encore dit notre dernier mot. Pour la petite anecdote, j'ai assisté dernièrement à un exposé de 2 étudiants à Gramme, qui ont remis le couvert par rapport à ce projet hydro-électrique. Je compte bien reprendre contact avec eux quand ils auront soufflé un peu et obtenu le résultat de leur travail de fin d'études pour voir ensemble ce que l'on peut poursuivre comme idée à cet endroit-là. Alors ici, qu'est-ce qui s'est passé ? Quel a été le raisonnement de la commune ? Je pense que c'est important de le redire. Nous avons appris qu'il y avait un projet éolien à Mont-le-soie. Nous avons pris contact avec le promoteur en lui disant clairement que si un projet éolien devait se développer chez nous, sur le site de Mont-le-Soie ou à proximité sur la commune de Trois-Ponts, sur la commune de Saint-Vith (Recht), en collaboration avec des privés, nous devions être associés. Nous avons clairement posé les balises, si vous voulez faire de l'éolien à un endroit, vous devez absolument passer par la commune et pour qu'il y ait un intérêt pour vous, citoyens, pour nous, au niveau de la commune. Et donc s'il y a des éoliennes installées sous les propriétés communales, c'est un plus pour la commune. Plutôt que d'avoir des éoliennes au même endroit ou à proximité qui seraient uniquement sur des terrains privés. Voilà ce qui a motivé l'évolution du dossier et c'est ce qui avait été expliqué, notamment en 2020 dans cette même salle. L'association avec « Courant d'air », coopérative citoyenne, est aussi un élément important. Cette association devra permettre aux citoyens de participer au projet, d'en retirer un profit et aussi suivre son évolution.

Pascal François, Modérateur pour AFP Pro
Mais si on veut pousser un tout petit peu plus loin la réflexion parce que j'imagine qu'il y a pas mal de gens se posent la question de savoir combien une éolienne peut rapporter. Il y a des taxes quand vous dites, voilà de l'intérêt pour la commune, c'est la location du terrain et c'est la taxe qu'elle peut percevoir aussi par mât posé sur le territoire de ces de ces terrains ? C'est ça ?

Elie Deblire, Bourgmestre de la commune de Vielsalm et Président de séance
Effectivement, donc il y a un intérêt financier, il ne faut pas s'en cacher, à ce que les éoliennes se trouvent plutôt sur les terrains communaux que sur des terrains privés. Si vous êtes sur des terrains uniquement privés, vous ne savez jouer que sur l'aspect taxe. Si le projet se développe sur des terrains communaux, vous savez jouer sur l'aspect location de l'emplacement, plus les taxes. Ce qui fait évidemment beaucoup plus d'argent dans la poche de la Commune et donc des salmiens. Je rappelle que ce n'est pas nous qui sommes allés trouver les promoteurs, c'est nous qui nous sommes rendus compte qu'il y avait des promoteurs qui tournaient autour de Mont-le-Soie. C'est à ce moment que nous avons fixé le cadre. C'est un raisonnement que nous avons suivi depuis le début et qui a toujours été expliqué de façon relativement claire.

Pascal François, Modérateur pour AFP Pro
En effet, c'est transparent mais donc voilà, ça représente effectivement en termes de location, plusieurs dizaines de milliers d'euros par mât perçus effectivement dans des caisses communales et les taxations vont aussi dans des montants importants pour la durée du permis. On ne l'a pas dit mais quand un permis est demandé, il est en général obtenu pour une période de 30 ans. Oui. Attendez monsieur, d'autres personnes avant et je reviens à vous. Bonsoir.

Fabrice Nizet
Donc Fabrice Nizet. Monsieur le bourgmestre me connait bien, donc j'habite un peu plus haut. Donc moi j'aimerais bien savoir combien touche la commune ? Qu'allons-nous gagner ? Nous, en tant que citoyen, par rapport à ça ? Alors j'aimerais bien savoir aussi quand il y aura un démantèlement combien coûtera le démantèlement ? Qui devra payer, qui devra payer quand les sociétés n'existeront plus ? Parce que ça va arriver dans 19 ans, plus ou moins ? Ouais, c'est une vérité, il ne faut pas prendre les gens pour des cons. J'aurais encore une question, Monsieur le bourgmestre, je vous ai posé là cette question-là, je pense que c'est en 2020. Il y avait un projet au niveau de la Baraque de Fraiture. Vous aviez dit que vous alliez soutenir le citoyen et donc refuser l'implantation des éoliennes. Or la Baraque de Fraiture il y a beaucoup de vent. Ensuite, lors du zoning, vous n'avez pas suivi le peuple. Vous avez été contre le peuple, donc je rappelle à la Baraque de Fraiture, vous êtes pour le peuple. Ici à Ville-du-Bois, vous êtes contre le peuple. Donc je vais vous reposer la question, Monsieur bourgmestre. Ici, maintenant, vous serez pour le peuple ou contre le peuple ?

Pascal François, Modérateur pour AFP Pro
Ok. On va dire que les questions sont relativement claires et j'ai cru comprendre que vous aviez l'air de bien vous connaître.

Elie Deblire, Bourgmestre de la commune de Vielsalm et Président de séance
Je connais très bien Fabrice. Merci pour ta question et ta franchise. Je pense que c'est important. J'ai toujours défendu les intérêts des citoyens, évidemment, tous les citoyens ne sont pas nécessairement d'accord entre eux, donc il faut trouver le juste milieu. C'est ce que j'essaye de faire. Fabrice, tu as été le témoin de notre combat, notre combat commun par rapport à la zone d'activité économique pour tenter d'améliorer les choses et donc diminuer les nuisances. Lorsque nous nous sommes vus la dernière fois, tu m'as dit que les choses avaient effectivement évolué dans le bon sens au niveau du bruit. Et que tu étais relativement satisfait, je ne vais pas dire totalement satisfait. Lors de notre dernière réunion du comité de concertation, les membres se sont tous montrés satisfaits des résultats obtenus en ce qui concerne le bruit, en dehors des périodes d'activités normales de la zone d'activités, c'est-à-dire après 22 h et avant 6 h du matin. Il me semble que dans toutes ces réunions et lors de mes contacts avec les entreprises, j'ai toujours été aux côtés des citoyens. Le combat a été mené conjointement, pour que les choses s'améliorent et on va continuer à le faire parce qu'il reste évidemment des problèmes, notamment en termes de poussière. Cette situation concerne essentiellement les habitants de Ville-du-Bois. Pour le charroi, il reste également des défis à relever.

Pascal François, Modérateur pour AFP Pro

Attendez, attendez, Monsieur chacun son tour.

Elie Deblire, Bourgmestre de la commune de Vielsalm et Président de séance
Tu as parlé du projet de la Baraque de Fraiture, là aussi, je ne m'en cache pas. C'est vrai que le site de la Baraque de Fraiture est un endroit tout à fait particulier, c'est le point culminant de la province de Luxembourg, c'est le point culminant de de la commune de Vielsalm, mais c'est un endroit à haute valeur biologique et que l'on a envie de préserver tel quel.
De plus, nous ne disposons pas de terrains communaux propices au développement éolien contrairement à Mont-le-Soie. Ici, l'étude d'incidences va démontrer si oui ou non l'endroit qui est proposé aujourd'hui est un site à haut intérêt biologique. Avec évidemment une biodiversité remarquable avec de la faune, de la flore qu'il faut absolument préserver. On en tirera les conclusions le moment venu, l'étude d'incidences nous le dira. Alors on verra évidemment ce que l'on va faire en termes d'avis de la commune par rapport à un projet qui sera évidemment bien plus loin au niveau des études et résultats et où il faudra avoir une attention particulière pour les citoyens au niveau du bruit, des effets stroboscopiques éventuels, pour la biodiversité. On n'a pas encore dit notre dernier mot.

Pascal François, Modérateur pour AFP Pro
Très bien, voilà. Faut quand même préciser qu'on est à un état très préliminaire de procédure, quand on lance l'étude d'incidences sur l'environnement, bah c'est effectivement là que toutes les questions sont posées. Elles sont ouvertes et il va falloir trouver les réponses. Je sentais bien que ce n'allait pas tout à fait vous convaincre, mais donc voilà, je m'étais préparé à sprinter vers vous. Mais bon, voilà, pour clore.

Fabrice Nizet
Oui, ça c'est une réponse purement politique. Comment éluder la vraie réponse mais soit, je n’en attendais pas plus. Maintenant, c'est concernant ce que la commune va toucher ce que nous on va avoir comme bénéfices. Et alors, le démantèlement ?

Pascal François, Modérateur pour AFP Pro
Je n’avais pas oublié le reste des questions, Monsieur.
Voilà, j'étais encore un peu alerte. Mais justement, je pense qu’on peut donner des fourchettes parce que je pense que les tarifs ne sont pas encore complètement établis puisqu'on est sur des hauteurs assez inédites. On a expliqué les nouveaux standards dépassent 200 m et plus, mais s'il fallait donner une moyenne de ce que peut constituer une location de terrain, par mât. Qu’est-ce que pourrait constituer une taxe par mât ? Qu'est-ce qu'on pourrait donner comme type de montant ? Vous avez un micro là, regardez comment c'est bien fait.

Dominique de Hemptinne, Project manager pour la société Renner Energies
Oui, pardon oui. Alors 2 questions hein.

Pascal François, Modérateur pour AFP Pro
Oui mais d’abord celle-là.

Dominique de Hemptinne, Project manager pour la société Renner Energies

C'est l'indemnité. Donc il y a la taxe qui est de l'ordre de 17.000 euros, 17.500 précisément en fait.

Pascal François, Modérateur pour AFP Pro
Par mât, par an.

Dominique de Hemptinne, Project manager pour la société Renner Energies
Par an, par mât. Et l'indemnité par mat également est de 100.000€. Par an par mât voilà.

Pascal François, Modérateur pour AFP Pro
Dans les caisses communales.

Dominique de Hemptinne, Project manager pour la société Renner Energies
Il y a 4 mâts. Dans cet avant-projet ci, il y a 4 mâts qui sont sur le terrain, voilà. Vous avez le calcul.

Pascal François, Modérateur pour AFP Pro
Attendez, mais j'y arrive Monsieur, chacun a son rôle, vous poser des questions. Moi, je les reformule et je les renvoie vers les uns les autres. Voilà, on fait comme ça. Donc, justement, par rapport au démantèlement, on a aussi c'est régi par le code, par la Région Wallonne, ce qui se passe en cas de démantèlement ? On vous souhaite un taux de survie supérieur à 19 ans, puisque Monsieur avait l'air de dire que vous étiez en soins palliatifs, si j'ai bien compris. Mais donc on vous souhaite une plus grande durabilité. Mais qu'est-ce qui se passe ? Je dirais en terme légal.

Dominique de Hemptinne, Project manager pour la société Renner Energies
Oui, important de savoir qu'effectivement, et vous aurez peut-être déjà entendu cette réponse dans d'autres assemblées, tout projet éolien nécessite, à partir d'un certain stade d'avancement, évidemment, que le développeur ou les développeurs, en l'occurrence ici, mettent une provision à disposition pour le démantèlement. Cette provision est fixée par la Région Wallonne. Et selon le cas parfois, les développeurs mettent un petit peu en plus, mais de toute évidence, ces montants de démantèlement sont établis par les fournisseurs de technologie, donc les fabricants eux-mêmes des machines, sur base de tout l'ensemble des matériaux qui sont présents dans l'éolienne. Et pour chaque éolienne, il y a des montants qui sont calculés.

Pascal François, Modérateur pour AFP Pro
Ce sont des montants qui sont forcément revus puisque les technologies évoluent, donc je suppose que là en effet, ce sont des révisions régulières, quoi.

Benjamin Mathurin, Junior Wind Developer- Luminus
Alors peut-être pour rajouter quelque chose, donc effectivement on a une caution qui est mise sur un site de la Région Wallonne, mais le but, ce n'est pas d'utiliser cette caution, elle est là au cas où il y avait un jour un problème avec un développeur éolien. On reste bien propriétaire de nos éoliennes quand on les construit déjà, quand on signe un contrat avec un

particulier, avec un privé dedans, on s'engage évidemment à démanteler l'Éolienne. Et le permis qu'on reçoit pour les 30 ans nous oblige aussi à démanteler à la fin de de l'exploitation en fait, cette éolienne, y compris la fondation. Et aujourd'hui, on a les premiers démantèlements qui ont eu lieu. En fait, en Wallonie, bon, on peut parler de repowering, parce que on a démantelé une éolienne et refait un parc sur le même site. Pas tout à fait au même endroit. Donc nous chez Luminus, on n'en a pas encore commencé à travailler sur nos plus vieux parcs. Mais ENECO, par exemple, a repoweré un parc du côté de Perwez je pense. Il y en a un autre du côté de Sainte-Ode. Donc voilà, on a, on a les premiers parcs qui arrivent en fin de vie et ils ne restent pas sur place, ils sont démantelés évidemment. Pour le moment, ils sont aussi repowerés parce que donc, pour le moment, l'éolien a toujours sa place dans le mix énergétique et on verra un petit peu à l'avenir,

Pascal François, Modérateur pour AFP Pro
Très bien, merci Monsieur en tout cas pour votre prise de parole.

Dominique de Hemptinne, Project manager pour la société Renner Energies
Je peux même compléter aussi parce que les technologies évoluent évidemment avec le temps. Il faut savoir que les éoliennes en tant que telles, quand elles sont démontées, elles ne sont pas nécessairement démantelées en vue de leur destruction, elles sont parfois démantelées en vue d'une seconde vie. Elles sont renvoyées dans d'autres pays où elles ont une seconde vie et donc en tant qu'éoliennes.

Pascal François, Modérateur pour AFP Pro
Il faut préciser peut-être, je ne sais pas si vous avez des informations là-dessus ou du côté du bureau d'études, mais il y a quelque chose d'assez unique en Wallonie, il y a une filière qui s'est mise en place ou en tout cas une innovation qui permet de recycler des éléments qui n'étaient pas recyclables jusqu'à oui, oui.

Dominique de Hemptinne, Project manager pour la société Renner Energies
Effectivement les éléments les moins recyclables sont connus, ce sont les pales parce que ce sont les éléments les plus, on va dire technologiquement à la fois légers et solides. Et donc ce sont des fibres extrêmement complexes. Du coup, au niveau recyclage matière, ça a été plus difficile. Il faut aussi dire que la filière de recyclage, pour alimenter une industrie du recyclage, elle doit être créée et donc ce n'est que à partir du moment où les éoliennes arrivent en fin de vie que les pales commencent à être disponibles et peuvent alimenter la filière du recyclage. Jusqu'à aujourd'hui, ça a été en phase de recherche et de développement, mais aujourd'hui, il y a des sociétés, une société belge en l'occurrence, qui fait du recyclage matière des pales.

Pascal François, Modérateur pour AFP Pro
Ok, merci, oui Monsieur ? Madame d'abord ? En général, quand une dame demande la parole avec un homme. Non allez, je viens vers vous. Allez.

Bernard Loak
Bernard Loak. J'aime beaucoup l'idée du recyclage, j'ai mon voisin ici qui me dit que c'est probablement pour faire des canoës en Afrique. Mais tout ça, c'était juste pour détendre un peu. Nous savons que nous avons affaire à la table à 2 multinationales, on va être très prudents et évidemment sur vos réponses. Pourquoi les éoliennes sur la commune, sur une

commune et spécialement dans le bois ? C'est simplement l'attrait financier que vous pouvez mettre. Et la même question. Et pourquoi pas en mer ? Parce que ça coûte plus cher de les faire en mer, votre bénéfice étant plus grand en le faisant en forêt au détriment de la nature. Maintenant, pour faire simple, j'aimerais bien que le la personne qui a dit qu'il n'avait pas beaucoup d'intérêt dans les forêts résineuses. J'avais entendu la même chose d'une conseillère il y a 2 ans. Il faudrait bien regarder à quelle forêt on a affaire. Mais je laisse le soin à l'étude d'incidences. Je voudrais quand même faire 2 remarques importantes. Tout à l'heure, Jean-Claude a mentionné la hauteur de 230 m. Les plus grands épicéas que vous voyez dans votre paysage font 30 m. C'est donc quasi 6 fois la hauteur d'un épicéa. Ce que vous ajoutez sur une ligne de force que vous appelez ça, en haut de la colline. Donc imaginez. Tout ça pour vous dire que ne croyez-vous pas qu'un Petit-Thier et à Ville-du-Bois et il y aura aussi des impacts un peu plus loin. On n'en a pas déjà assez ? Le problème avec entre autres, le zoning et tout ce qui va, qui tourne autour. Et je crois que vous, vous touchez la sensibilité des gens en parlant de recyclage. Tout va aller dans 20 ans, on a entendu de très belles phrases lors de la construction du zoning. Et lors de ses 2 agrandissements et je ne doute pas qu'on va encore en entendre parler. Donc maintenez bien cette idée-là, je, je ne m'adresse pas aux orateurs là-bas, je m'adresse au public. Vous aurez des mâts, des trucs de 210 m dans votre paysage. De ce côté-là, aujourd'hui et dans 2 ou 3 mois, on vous les mettra juste de l'autre côté. On risque très fort d'être entourés d'éoliennes.

Pascal François, Modérateur pour AFP Pro
Merci Monsieur. Pour cette série de remarques, mais donc voilà, je ne sais pas si vous voulez réagir derrière. Pardon ? Oui, j'ai bien entendu, c'était dit avec une certaine conviction. Je ne vous le cache pas et on a bien perçu la sincérité de vos propos. Mais donc, voilà effectivement Ben en forêt une certaine hauteur de 130 m, Monsieur parlait des hauteurs de d'arbres à 30 m. Ben voilà, c'est une étude d'incidences qui va devoir maintenant faire son travail et analyser effectivement la pertinence de ses éoliennes par rapport aux habitations. Parce que on n'en a pas beaucoup parlé, on a beaucoup parlé effectivement de l'implantation en forêt, mais il y a des contraintes quoi. Celles-là, elles sont importantes aussi.

Benjamin Mathurin, Junior Wind Developer- Luminus
Juste pour ajouter un petit mot par rapport à l'offshore, en fait, l'offshore. On met aussi des éoliennes en mer et d'ailleurs il y a des appels d'offres qui vont démarrer bientôt, faits par l'État. On regarde les objectifs européens, traduits en objectifs belges, traduits en objectifs wallons, flamands et nationaux. En fait, on fait à la fois de l'offshore et de l'onshore pour l'éolien et du photovoltaïque pour essayer, pour essayer d'avoir le maximum de...

Pascal François, Modérateur pour AFP Pro
Mais, Monsieur, vous avez en face de vous des industriels qui ne se sont pas cachés de l'être. Donc en effet, la notion de recherche du profit fait aussi partie, je dirais de l'ADN de chacun des porteurs de projets. Parce que ça, c'est quelque chose qui est, j'enfonce une porte ouverte en disant ça. Voilà, mais je voulais insister sur un élément, peut-être qu'on ne l'a pas dit assez. Si vous avez des porteurs de projets ici en association à 3 et peut-être d'autres demain, qui vont s'intéresser à la zone, c'est parce que la Région Wallonne a aussi permis à chacun d'être là. Le cadre Il est fixé par la Région et c'est la Région qui leur dit « Nous voulons des éoliennes, venez en développer ! On a des objectifs wallons et on veut les atteindre ». Donc c'est pour ça que les porteurs de projets sont là avec des projets, ici comme ailleurs.

Voilà. Ça, c'est aussi une réalité politique. Il faut pouvoir souligner, voilà. Madame, merci de votre patience, non, vous n'êtes pas Madame. Bonsoir votre nom, s'il vous plaît ?

Sylvie Lejeune
Sylvie Lejeune, maison du tourisme de Vielsalm. Je voulais poser une petite question qui concerne aussi la réhabilitation du site lorsqu'on arrive à la fin de la période. Qu'est-ce qu'il en est du sol ? J'imagine que pour faire tenir d'aussi grands mâts, il doit y avoir des quantités très impressionnantes de béton enfin, d'autres, d'autres matières. Lorsqu'on démonte, est-ce qu'on a une forêt avec un sol qui est rendu sol forestier ? Où est-ce qu'on se retrouve avec une grande quantité et une grande surface de béton ?

Pascal François, Modérateur pour AFP Pro
Question très claire. En effet, allez-y Monsieur.

Dominique de Hemptinne, Project manager pour la société Renner Energies
En effet, et c'est une question qui fait écho à la, à la question du démantèlement tout à l'heure aussi, tout à fait. Donc c'est tout à fait logique. Alors le démantèlement inclut le socle. Inclut intégralement le socle, l'objectif étant de pouvoir y replanter les arbres. C'est totalement impossible de planter des arbres sur un socle en béton. Donc le socle en béton doit partir. La seule exception qui est faite, c'est quand le sol est jugé pas suffisamment stable à proprement parler quand on monte, quand on construit l'éolienne et qu'on doit, en plus du socle, préalablement introduire des pieux en béton. Les pieux allant suffisamment, enfin, relativement profondément, ceux-là sont quasiment impossibles à enlever, mais ils sont limités au niveau de l'emprise au sol. Le socle, lui, il est intégralement rendu à son état initial. Et le remblai est fait avec du sol équivalent à au sol existant préalablement.

Pascal François, Modérateur pour AFP Pro
Très bien, merci Madame pour votre question Monsieur, rappelez votre nom même si vous l'avez déjà dit.

Joseph Quintin
Donc je j'aurais bien voulu. Oui, Quintin Joseph. J'aurais bien voulu faire une remarque concernant l'hydraulicité qui aussi est une solution qui semble évidente pour beaucoup de gens, mais je remarque quand même que l'Ardenne n'a pas un relief qui permet un dénivelé autrement d'une hauteur de chute suffisante. Pas plus qu'elle n'en des cours d'eau qui permettent un débit suffisant, donc sans on peut oublier. Alors évidemment, il y a des gens qui vont qui vont me répondre, mais il y a Coo, y a Coo, ça marche, y a Coo, ça marche. Oui, mais essentiellement Coo, son but, c'est de faire de l'argent sur le delta qui existe entre le prix du courant aux heures de pointe et le prix aux heures creuses. Initialement Coo était prévu pour écrêter une production, une surproduction des centrales nucléaires, donc le but n'est pas le même, Coo n'est pas intéressant à tout moment. On ne peut pas dire qu'il y a une très grande souplesse de ce côté-là. De toute façon, le relief ardennais ne permet pas de multiplier ce genre de solution. C'est clair. Alors je voudrais aussi parce que je remarque ça, je ne m'y attendais pas. Après avoir vu un article dans la presse, j'ai eu la bonne idée quelque part, de le prendre ici. Je m'aperçois aujourd'hui, que les auteurs de cet article dont sont parties prenantes aujourd'hui de cet échange public. Alors très bien. Donc, c'est un article qui est paru dans le Vlan, je ne sais pas, la semaine dernière, quelque chose ainsi. Je suis un petit peu

déçu parce que y a quand même du bon sens quand on présente une chose sous un aspect « critique constructive », ce qui a priori c'est ce qui m'a fait lire l'article. Je vois ici que dans les contenus, dans les conclusions, en fin d'article. Je vois, je lis, malgré tout cela, selon les chiffres de l'ADM, qui est un organisme reconnu, les éoliennes terrestres ont une empreinte carbone moyenne de 10 de 12,7 Grammes, équivalent en CO_2 par kilogramme d'électricité. Pardon, par kilowattheure d'électricité produite sur leur durée de vie, comparé à l'empreinte carbone moyenne du gaz naturel, qui est d'environ 490 g, ou celle du charbon 820 g. Donc on compare ici, à l'empreinte du gaz naturel. Je suis quand même très étonné parce que ça revient, pour faire un parallèle, pour bien me faire comprendre. Si je dois aller de Lierneux à Bruxelles, obligatoirement, je devrai prendre le train. Je vais me renseigner sur le prix du train. Bon, je vais bien entendu me renseigner sur le prix de mon billet de, de bus. Puisque Le bus ne peut pas me conduire à Bruxelles. Or, quand je ferai le bilan de mon voyage, je ne vais pas oublier le prix du train puisqu'il est majoritaire. Or, ici, quand on fait le bilan CO_2, on ne parle que l'impact de l'éolienne et on ne parle pas des turbines à gaz qui sont obligatoires derrière. Avec au moins 4 à 5 fois la puissance des éoliennes. Donc je me pose des questions sur le but d'une telle information qui me semble biaisée. Donc quelque part ça me donne des doutes sur la nécessité, voire l'honnêteté, sans vouloir vexer personne, des séances d'information publiques telles qu'on les fait actuellement.

Pascal François, Modérateur pour AFP Pro
Bien sûr, Monsieur, ça pour un ancien journaliste, c'est quelque chose de, c'est quelque chose de magique. J'étais en train de me dire, je vous jure que c'est vrai, c'est quand même dommage qu'on n'ait pas l'auteur de l'article. Et je l'ai pensé tellement fort que Monsieur est là, ça paraît très téléphoné en disant, « Ouais, c'est sûr, ils ont… » non, non, mais je vous assure, j'ignorais. Monsieur, bonsoir et bienvenue.

Patrick Bartholomé
Merci Patrick Bartholomé, je suis le responsable de la communication de Courant d'Air. Donc je n'interviens pas ici de façon déontologique, comme un journaliste, mais comme un responsable de communication. Et donc, cet article n'est pas un article journalistique, un article de communication. Qui avait pour objectif de faire diffuser ce que nous estimons être notre bonne parole sur le sujet.

Pascal François, Modérateur pour AFP Pro
Ce qu'on appelle un publi-reportage en quelque sorte.

Patrick Bartholomé
Si on veut, oui, on ne s'en cache pas. Il est signé Courant d'Air. Il n'est pas signé de mon nom. Et l'objectif est bien établi. Alors simplement pour préciser les chiffres qui sont donnés, j'ai tenu compte de chiffres qui représentent toute la consommation, toutes l'émission de CO_2 produite par ces différentes machines que vous évoquez pour leur construction et pour leur durée de service. Donc ça ne signifie rien d'autre que cela. Donc votre interprétation avec le, la SNCB et le train, le bus, je vous avoue que je n'ai pas tout à fait suivi le parallèle. Oui.

Joseph Quintin
Je veux dire que c'est pour montrer qu'il faut globaliser les choses, puisque le but de la production ici, c'est une production globale qui doit satisfaire une demande du réseau des

consommateurs, tout comme quand je calcule le prix de mon voyage. Le prix total et pas partiel. Et je ne vais pas me venter que je vais à Bruxelles pour le prix d'un ticket de bus.

Patrick Bartholomé
Non d'accord, mais en fait, pour chaque kilowattheure produit par une éolienne, c'est ça en moins de gaz qu'on consomme, c'est ce qu'on disait tout à l'heure. C'est comme si vous disiez, je vais à Bruxelles, en partie en vélo et en partie en train, donc la partie vélo ne me coûte rien et je ne paye que mon billet de train depuis la gare jusqu'à Bruxelles. Pour continuer votre image. Je ne sais pas si on se comprend.

Pascal François, Modérateur pour AFP Pro
Je pense qu'on ne va pas vous mettre d'accord tous les 2 mais voilà, mais je pense que. Attendez. Il a précision en t'apportant, donc Monsieur n'est pas journaliste, ce n'est pas un article de presse neutre, donc voilà c'est ça que je voulais dire, Monsieur a une honnêteté de dire qu'il était en charge de. Pardon ? La partie hydraulique ? Vous avez apporté votre point de vue en disant finalement pour vous ce n'était pas pertinent. Oui, voilà, c'est ce que j'allais vous dire. C'est entendu par le bureau d'études, ça complète ce qui a déjà été dit tout à l'heure. Et donc voilà, je pense que c'est enregistré au procès-verbal. Oui.

Benjamin Mathurin, Junior Wind Developer- Luminus
Juste pour illustrer ce que vous dites avec le gaz et l'éolien. En fait, si vous retirez les éoliennes ou le PV, ce qu'on a produit les 10 dernières années, vous n'allez pas retirer en parallèle des centrales au gaz, les centrales existantes vont juste plus tourner. C'est ça qui se passe aujourd'hui, donc quand il y a du vent ou quand y a du soleil, les centrales au gaz qui existent depuis les années 80, 90, je ne sais pas, tournent moins que ce qu'elles ne tournaient avant la construction de moyens renouvelables.

Pascal François, Modérateur pour AFP Pro
Ok ouais, c'est la logique même très bien. On va clore cette partie de débats, si vous voulez bien, Monsieur, Monsieur, Monsieur, Monsieur, Monsieur, voilà. Ok, très bien, on a entendu les arguments. Madame d'abord et j'arrive vers vous.

Anne Klein
Bonsoir, Anne Klein. Je voulais qu'on nous explique en quoi le fait que Courant d'Air fasse partie des partenaires soit un plus pour les citoyens ?

Pascal François, Modérateur pour AFP Pro
Ça c'est clair, c'est net, ça nécessite aucune reformulation. Je vous en prie.

Achim Langer, représentant de la coopérative Courant d'Air
Il y a plusieurs aspects, un aspect déjà, et c'est ce qu'on vit à Waimes. C'est que, du fait que les citoyens sont impliqués dans un projet, ça permet d'avoir une voix aussi des citoyens dans ce projet-là. A Waimes par exemple, il y a quelques années, au début en 2013, il y a eu des soucis avec le bruit des éoliennes. On est un acteur local, on est des citoyens de la région. On se soucie qu'un projet soit aussi bien accepté et donc on a directement réagi. On a réfléchi avec le constructeur quoi faire et on est intervenus, on est intervenus sur les pales. Effectivement, les machines faisaient trop de bruit. On est intervenus sur les machines et nous

avons ajouté une sorte de peigne, ce qui est devenu un standard actuel, mais à l'époque, c'était assez nouveau comme technologie pour changer la fréquence du bruit et diminuer le bruit. Et donc via une coopérative locale, des gens locaux, les citoyens ont une voix dans le projet. Et d'ailleurs aussi avec le consortium. Ici, on a prévu de, d'avoir un voilà un comité de projet, un comité de suivi, qui permettra, à toute phase du projet, depuis le développement, jusqu'à l'exploitation et pendant toute l'exploitation, d'avoir une voix dans le projet. Donc nous, en tant qu'acteurs dans l'exploitation des machines, nous écoutons, nous sommes à l'écoute des citoyens. Ça, c'est un point. Un autre point, c'est que, vous pouvez participer financièrement au projet, donc, en souscrivant des parts. Dans, de la coopérative. Et via donc cet achat de parts, vous recevez un dividende annuel, donc c'est vous, vous souscrivez des parts de 250€. On peut aller jusqu'à à 5.000€. Et donc, vous devenez copropriétaires des éoliennes. Voilà, vous soutenez un autre modèle économique, une coopérative est un autre modèle d'entrepreneuriat, donc nous avons le focus sur le social. Donc il n'y a pas de d'intérêt privé ici, donc l'argent qu'on gagne avec l'exploitation des éoliennes, on le redistribue sous forme de dividendes aux membres, aux citoyens. À 4.200 membres de la région actuellement. On l'investit dans du personnel, dans une compétence locale, on l'investit dans des activités au profit de la collectivité, comme par exemple des activités dans les écoles pour sensibiliser les jeunes pour des concepts de mobilité alternative. Pour les projets de sensibilisation l'année passée, on a effectué un vaste projet de sensibilisation sur les systèmes photovoltaïques, donc tout ça amène une plus-value pour la région pour les gens.

Pascal François, Modérateur pour AFP Pro
Merci. Monsieur, Bonsoir, votre nom s'il vous plait.

Olivier Bays
Olivier Bays j'habite de l'autre côté de la vallée. Donc on aura eu assez… Plus près ? On verra assez fort ces éoliennes là, mais je me demandais, comment est-ce qu'on peut, l'étude d'environnement, comment va-t-elle pouvoir évaluer l'impact visuel qu'on va ressentir, c'est tellement difficile à quantifier ce genre de choses-là. D'autant plus qu'ici, on part sur des éoliennes qui font 230 m de haut. Oui, comment peut-on quantifier ça ? Parce que chaque individu va vivre ça différemment, il y a ceux qui vont faire peut-être, une déprime, d'autres qui vont déménager, d'autres qui sont s'en foutent. Voilà. Comment évalue-t-on ça ?

Pascal François, Modérateur pour AFP Pro
Il y a plusieurs choses. Il y a le côté visuel. Déjà des différentes personnes à différents points de vue. En termes de modélisation, ça, c'est le travail du bureau d'études. Qu'est-ce que vous pouvez dire à Monsieur ? Qu'est-ce qui est pris en compte, qui peut être objectivé de la part de certains citoyens selon qu'ils se trouvent à un endroit de la commune d'un hameau ou un autre… Qu'est-ce que qu'est-ce que vous faites dans le cadre de l'étude d'incidence ?

Guillaume Verbeke, chef de projet du Bureau CSD Ingénieurs Conseils
Oui. Les analyses qu'on va faire, sont évidemment objectives et chiffrées, donc ça va être plutôt, allez, je peux dire, grosso modo, ça va être le nombre d'éoliennes. À quelle quantité, à quelle distance, etc. Y aura pas ette analyse de, au final, de perception individuelle, ça c'est, ça dépend de chacun. Nous nos modélisations sont faites, il y a énormément d'outils. Je ne vais pas vous le cacher, c'est bien pour ça que c'est une brique de 500 pages. Ce qu'on appelle modèle numérique de terrain. Donc en fait, c'est une modélisation à l'échelle de la Wallonie,

de la surface du sol. On prend en compte tout le relief, on couple ça aussi avec la, un autre outil qui est la surface, donc qui, au lieu de prendre que le relief, on prend en compte les arbres, le bâti etc. Donc y a cette différenciation entre les 2. Ce sont des modélisations informatiques qui vont, comme je l'ai présenté, pouvoir faire sortir cette carte de visibilité. Depuis quel endroit du territoire le projet sera visible ? Et ensuite il y aura d'autres outils à coupler tels que les photomontages, donc on va aller dans les différents villages, faire des photos depuis les éléments clés du territoire pour justement, faire ce lien entre la visibilité à l'échelle du territoire et ce que ça pourrait donner en photo. Et alors pour chaque village aura un niveau d'impact qui est défini. Voilà pour un niveau d'impact paysager dans lequel on va aussi préciser, comme je l'ai dit, le nombre d'éoliennes visibles, qu'est-ce qui est visible ? Est-ce que c'est un bout de pale, ce que c'est ? En entier ? Etc.

Pascal François, Modérateur pour AFP Pro
Ce que vous pouvez retenir Monsieur, pour objectiver un peu la question que vous posez, c'est qu'il y aura des photomontages. C'est ça, finalement qui devraient vous aider à voir par rapport aux 30 m des sapins qui étaient évoqués, les 230 m de l'éolienne selon qu'on soit à un endroit ou à un autre, des photomontages devraient vous amener, je suppose et j'espère pour vous, une vue assez claire sur ce que vous allez voir, hypothétiquement, si le projet voyait le jour, voilà. Merci en tout cas pour votre intervention. Oui, vous levez la main timidement, donc je ne sais pas si vous voulez vraiment la parole, oui.

Xavier Gillot
Xavier Gillot commune Trois-Ponts. En fait, je rebondis sur une réflexion de Monsieur Deblire qui signalait effectivement que ce projet a déjà une genèse d'environ 3 ans, si j'ai bien compris donc, des accords et des contacts ont déjà été pris avec la commune par rapport à ce projet-là. Dont on peut se réjouir, mais je dirais-je suis par contre plus étonné pour ce qui concerne le territoire de la commune de Trois-Ponts puisqu'il y a 2 sites qui semblent avoir été projetés sur le territoire de Trois-Ponts et à ma connaissance, nous n'avons vu aucun contact, que ce soit avec le promoteur, si ce n'est peut-être avec Courant d'Air, il y a une quinzaine de jours, qui est venu succinctement nous présenter le projet, donc je voulais, ma question, c'est de savoir si effectivement il y a également comme pour Vielsalm, des sites envisagés sur des terrains communaux, qui pourraient mutualiser aussi des avantages un petit peu comme Monsieur Deblire l'a expliqué à l'ensemble de la population ? Ça, c'est mon premier point et mon deuxième point. En fait, Mont-le-Soie pour la commune de Trois-Ponts représente un enjeu stratégique environnemental important puisqu'il abrite un des principaux captages d'eau alimentaire de la commune de Trois-Ponts. Qui alimente notamment tout le banc de Waimes, donc notre préoccupation c'est que forcément on aie l'assurance que le projet industriel n'aura pas de conséquence directe ou indirecte sur la qualité des eaux ni sur l'environnement en général à cet endroit-là. Et on s'est dit, ça, c'est particulièrement, la question est particulièrement préoccupante par rapport notamment, aux importants travaux de génie civil qui vont, qui vont être nécessités pour aménager les chemins forestiers, toutes les machines, toute la machinerie et toute l'infrastructure dans un endroit que j'ai dit particulièrement sensible.

Pascal François, Modérateur pour AFP Pro
Merci Monsieur pour cette intervention en deux temps. Premier temps, s'agissant de la commune de Trois-Ponts. Est-ce qu'il est envisagé, possible, projeté de pouvoir en fait

imaginer que les machines se trouvant sur ce territoire puissent être sur des terrains communaux ? Est-ce que c'est une hypothèse que vous avez travaillée ? Est-ce que c'est une demande que vous recevez aujourd'hui ? Est-ce qu'elle est rencontrable ?

Dominique de Hemptinne, Project manager pour la société Renner Energies
On note la demande effectivement et de fait il y a une parcelle communale de la commune de Trois-Ponts à notre connaissance qui jouxte la limite inférieure de la commune, c'est ça hein ? Et on peut regarder effectivement de toute façon, l'étude d'incidences de l'environnement doit analyser un certain nombre d'alternatives possibles et bouger des éoliennes n'est pas du tout exclu dans cette démarche,

Pascal François, Modérateur pour AFP Pro
Ceci dit, c'est une alternative qui est proposée par un membre de la commune, mais qui peut être aussi une piste de solution. On entend en tout cas que la discussion n'est pas fermée et que la possibilité sera étudiée. C'est en tout cas au procès-verbal. Merci Monsieur. S'agissant de ce captage manifestement stratégique et important pour la population, est-ce que vous en avez connaissance. Première question, et ce que vous pouvez peut-être rassurer derrière ça ?

Dominique de Hemptinne, Project manager pour la société Renner Energies
Alors le captage, nous en avions connaissance et l'objectif c'est de laisser justement le bureau d'études analyser ça très, très particulièrement. Il y a le captage, mais il y a aussi la zone SGIB. Je pense qu'elle est plus ou moins dans cette même zone là hein ? donc ça fera partie effectivement de cette analyse particulière. De la zone, et en particulier en vue de, de l'apport d'eau et de de la qualité de l'eau fournie à Trois-Ponts.

Pascal François, Modérateur pour AFP Pro
En tout cas c'est porté rigoureusement procès-verbal, on ne pourra pas ignorer cette interpellation et ça oblige quelque part les bureaux d'études à faire son travail. Je dirais sur cette partie-là. J'ai vu deux mains, mais je vous avoue que je ne sais plus où elles sont. Voilà Monsieur, bonsoir votre nom s'il vous plaît ?

Pètre Vanathot
J'ai une question sur les fins des mâts. On dit souvent qu'on va récupérer tout le béton qui est dans le sol. Et je me demande si il y a une garantie pour ça ? Je sais que dans les autres pays autour de nous, ils obligent le promoteur à ouvrir un compte en banque avec 150.000€ par mât, pour une garantie de remettre le site de nouveau de retour en situation actuelle. Que vous lui demandiez que la commune a prévu dans le contrat aussi ici une garantie pour être sûr que ça passe ? Une autre question. C'est dans le même sens pour la commune. Combien de camions sont nécessaires pour préparer le site par mât ? Et combien de camions vont venir construire ? Pendant quelle période ? De 2 ans, 3 ans, pour faire tous les mâts. Et la commune a prévu d'améliorer la situation d'arrivée pour tous les camions là ? On a déjà énormément de problèmes avec la circulation de camions ici dans la région. Et je crois avant de démarrer, donner l'autorisation, on doit prévoir de circulation, surtout dans le petit village de Petit-Thier, beaucoup de camions vont passer, je crois, comme je vois la situation, comme c'est mis.

Pascal François, Modérateur pour AFP Pro
Très bien, on va rapidement répondre à la première partie de la question de Monsieur, par rapport à la caution. On a déjà répondu Monsieur, chaque mât doit faire l'objet d'un dépôt de caution à la Région Wallonne qui garantit en fait, en cas de démantèlement, qu'on puisse le faire. Donc ça ce n'est de toute façon pas la commune. C'est la Région qui oblige chaque développeur à procéder de la sorte. Donc il y a des sommes comme ceux que vous avez données qui peuvent même être supérieurs à ça, qui doivent être bloqués sur un compte auprès de la Région Wallonne en cas de démantèlement, on l'a dit tout à l'heure, mais je le reprécise. C'est pour ça que je me permets de répondre à votre place sur cette question-là. Donc ça ce n'est pas la commune, c'est la Région qui décide et ça c'est clair et net. Pour le reste, est ce que vous souhaitez répondre par rapport à la question du charroi ? On parle de l'étude d'incidences comme si le projet était déjà là, mais l'étude d'incidence, il y a aussi une phase de votre travail qui consiste à envisager les chantiers, est-ce que vous savez déjà à ce stade, quelques idées par rapport au nombre de camions nécessaires, de chars, etc ? Ou est-ce que ça va commencer ?

Guillaume Verbeke, chef de projet du Bureau CSD Ingénieurs Conseils
Non. Alors effectivement, c'est comme je l'ai dit, c'est il y a les y a les 2 phases qui sont prises en considération. Donc la phase d'exploitation où les éoliennes tournent, mais aussi toute la phase de chantier. En termes de camions, je peux, honnêtement, je ne peux pas vous répondre maintenant, il y a, ça dépend du nombre de machines, du nivellement à faire pour les plateformes, pour l'implantation des éoliennes. Ça fait l'objet de l'étude, on va quantifier le nombre de camions, également les tracés, les habitations qui pourraient être impactées par le tracé des camions et le charroi sera quantifié mais là, je ne peux pas vous répondre. On est dans un avant-projet, il faut beaucoup plus de données pour calculer cela.

Pascal François, Modérateur pour AFP Pro
Mais les réponses aux questions que vous vous posez, vous les trouverez en principe au moment de l'enquête, quand vous consulterez les résultats de l'étude d'incidences, il y a un chapitre qui est consacré en effet au chantier. Pardon ? Du nombre de camions, je ne sais pas si vous souhaitez répondre à ça, mais enfin personnellement je ne sais pas si on est, si un projet peut être comparé à un autre et si y a un projet de référence par rapport à celui qui était, Monsieur, je ne sais pas. Ouais non d'accord, mais je crois qu'enfin Lierneux, ce n'est pas tout à fait la même situation qu'ici. Je ne sais pas, Benjamin ?

Benjamin Mathurin, Junior Wind Developer- Luminus
Honnêtement je ne sais pas le nombre de camions moyen sur un projet. Ça dépend vraiment d'une zone à l'autre parce que des fois on doit faire des aménagements pour les plateformes ou alors le sol est plus ou moins plat donc y a beaucoup moins. Je ne saurais vraiment pas vous dire, je peux peut-être après. Mais je ne saurais pas vous dire comme ça.

Pascal François, Modérateur pour AFP Pro
Merci. Monsieur, Bonsoir.

Pedro Adams
Bonsoir, mon nom, c'est Pedro Adams. J'ai 2 questions. La première des questions, est-ce que vous avez déjà une idée de l'accessibilité au chantier ? Par rapport ici au village ?

Dominique de Hemptinne, Project manager pour la société Renner Energies
Alors, la question de l'accessibilité au chantier a été analysée de manière on va dire, de générique, en regardant les sentiers existants. L'objectif, c'est de ne pas créer des sentiers ou de ne pas créer des voies d'accès au-delà de ce qui est nécessaire et d'utiliser ce qui existe aujourd'hui déjà. Pour accéder. L'objectif est également de trouver des sentiers qui soient suffisamment rectilignes, sans créer d'obstacles trop compliqués parce que chaque virage, on va dire, crée une difficulté pour le charroi. Alors il y a certaines analyses, je ne sais pas si on peut projeter une des cartes.

Pedro Adams
Je peux préciser Monsieur ?

Dominique de Hemptinne, Project manager pour la société Renner Energies
Oui vous en prie.

Pedro Adams
Nous avons une hauteur totale de 230 m, ça veut dire nous allons avoir une hauteur à la pointe du rotor, d'environ 140 à 145 m. Ça veut dire si vous avez une 7 mégawatts que vous allez avoir des longueurs de pales de 80 à 85 m. Grosso modo. Je peux vous jurer qu'il faut de la place pour les amener sur site ici. Mais il existe une technique, c'est ça que je voudrais dire aussi au public ici. Qui rend possible de faire le moins possible de constructions nécessaires, élargir les routes etc. Est-ce que vous prévoyez de, d'utiliser des techniques spéciales de transport pour diminuer au maximum d'élargir les chemins, etc ?

Dominique de Hemptinne, Project manager pour la société Renner Energies
De toute évidence, il n'y a pas que des techniques de transport adaptées et même dans ces techniques-là, elles évoluent énormément parce que forcément, ça devient de plus en plus une contrainte, les pales qui deviennent de plus en plus grandes, avec les mats qui deviennent de plus en plus grands. L'un dans l'autre, ce sont des choses qui évoluent et également au niveau de la connaissance, au niveau de la technologie. Il y a également les pales elles-mêmes qui sont sectionnables. Et maintenant il y a certains, certains fournisseurs qui font des pales en 2 parties et donc à ce niveau-ci on sait plus ou moins quelle est la puissance qu'on veut atteindre avec par éolienne, mais on ne sait pas encore quel type de mat. Et on va analyser un certain nombre de modèles, dont certains de ces modèles qui offrent cette possibilité d'avoir des pales qui sont en 2 parties. Avec des avantages, avec des inconvénients, mais tout doit être pris en compte et à très juste titre. Pour parler de technologies de transport un peu particulières, qui transportent des pales complètes, avec des camions qui soulèvent les pales au moment où il y a des virages à faire, de telle sorte qu'on ne doive pas prendre un virage, on peut se permettre de prendre un virage un petit peu plus serré en passant au-dessus des obstacles.

Pascal François, Modérateur pour AFP Pro
Ok merci Monsieur. Bonsoir.

Charles Crépin

Bonsoir Charles Crépin de Petit-Thier. J'entends ici que nous avons affaire à des investisseurs financiers. Moi j'aurais voulu savoir l'intérêt qu'ils ont à ne pas devenir propriétaires du terrain où ils implantent l'éolienne ?

Pascal François, Modérateur pour AFP Pro
C'est une bonne question. On pourrait se poser cette question, légitime, pourquoi ne pas être propriétaires de terrains ? Et finalement, voilà, être maître chez vous. Pourquoi est-ce que la règle dans l'éolien, c'est vrai pour vous, mais c'est vrai pour tous les développeurs, c'est la location ? Vous pouvez prendre le 50-50 appeler un ami si vous voulez.

Dominique de Hemptinne, Project manager pour la société Renner Energies
Pour être très franc avec vous, ce n'est pas totalement exclu et nous le faisons dans d'autres cas de figure aussi. Simplement, tout propriétaire a priori n'est pas nécessairement, ne souhaite pas nécessairement céder son terrain, mais il existe des cas où effectivement, on passe dans l'accord, un accord qui est évidemment conditionnellement lié à l'octroi du permis, on ne s'engage pas à acheter un terrain si on n'a pas, si on n'a pas le permis, mais ce sont des choses qui ne sont pas exclues. En l'état ici, ça ne s'est pas fait comme ça.

Pascal François, Modérateur pour AFP Pro
Ok, merci, Bonsoir Monsieur, votre nom ?

Laurent Sarlette
Laurent Sarlette de Priesmont. J'avais 2 questions. La première, imaginons que le projet se fasse, sachant que dans ce cas on utiliserait de l'énergie gratuite entre guillemets, le vent, et qu'on ne doive plus déplacer non plus cette énergie sur des centaines de kilomètres. Est-ce que par conséquent, le prix de l'énergie pour les habitants de la région serait revu à la baisse et, si oui, de combien ?

Pascal François, Modérateur pour AFP Pro
On dépend d'une partie, mais je ne suis pas sûr que l'ensemble de la réponse va vous satisfaire. Mais on va l'imposer quand même. Bah voilà, c'est une question légitime. Vous doutez ? Elle revient dans chaque soirée. Finalement, voilà la compensation pour le citoyen pour accepter un projet comme celui-là, ça serait d'avoir une facture énergétique moins importante. Est-ce que ça c'est quelque chose d'envisageable ? Sous quelle formule concrètement, si c'est possible ?

Achim Langer, représentant de la coopérative Courant d'Air
Évidemment, il n'est pas possible de donner une, des chiffres précis, mais il y a le l'idée générale, qu'en générale en en amenant de plus en plus de production renouvelable dans notre pays, qu'on devient indépendant, plus autonome dans notre approvisionnement. Et imaginons dans 20, 30, 40 ans, on s'approvisionne complètement sur notre territoire général, alors on est plus dépendants des fluctuations de prix de, du gaz.

Pascal François, Modérateur pour AFP Pro
Mais ça c'est dans le cadre du politique à plus long terme. Vous parlez de 25 et 30, 40 ans, c'est en effet l'autonomie énergétique. Mais aujourd'hui si le projet voyait le jour, est-ce qu'il y

a un moyen pour la population de voir sa facture d'énergie diminuée ou d'avoir un intérêt direct par rapport à ce projet ?

Achim Langer, représentant de la coopérative Courant d'Air
On l'a prouvé l'année passée avec Courant d'Air et les coopératives de production et le fournisseur coopératif COCITER, dans une phase d'explosion des prix, on a pu proposer le prix le moins cher en Wallonie, donc on a pu proposer un prix maîtrisé et c'est grâce à la production qu'on détient en nos mains, qu'il est possible d'amener un prix indépendant ou en partie indépendant du marché. Pas complètement indépendant, parce que voilà, on sait que l'éolien fluctue, la production éolienne fluctue, on dépend encore en partie de, de, du marché. Mais dans une perspective d'indépendance, d'autonomie. Il est envisageable que on se déconnecte, en partie du prix de marché de demander des prix plus, plus proches au coût de production Et donc plus stables.

Pascal François, Modérateur pour AFP Pro
Très bien. 2e question, Monsieur.

Laurent Sarlette
La 2e, c'est une question peut-être plus au niveau communal. Je pense que la région de Vielsalm notamment est connue comme voilà une région très naturelle. Il y a des personnes un peu de toute la Belgique qui viennent pour se ressourcer. Est-ce qu'un projet comme ça d'industrialiser la nature n'a pas n'a impact potentiellement très colossal aussi sur l'image que donnerait la commune à ce niveau-là ? Est-ce qu'un impact est analysé à ce niveau-là de dire que voilà, la nature finit par laisser place à l'industrie. Est-ce que finalement au niveau touristique par exemple, y a pas un impact colossal qui est à évaluer ?

Pascal François, Modérateur pour AFP Pro
Alors ça, c'est une question pour le bureau d'études parce que on a rapidement tout à l'heure évoqué des chapitres, mais les impacts socio-économiques, puisque c'est de ça dont il s'agit finalement, hein, c'est l'impact sur le tourisme. Une dévaluation potentielle peut-être de la zone qui a un certain intérêt aujourd'hui. Parce que ça fait partie du champ d'études d'incidences sur l'environnement ?

Guillaume Verbeke, chef de projet du Bureau CSD Ingénieurs Conseils
Oui, alors, bon, j'ai détaillé les grandes thématiques, mais évidemment il y a tout le contexte socio-économique qui est analysé, donc on analyse ce qui est présent et du côté touristique, il y a par exemple l'analyse des différentes promenades qui sont proposées. Donc quel tronçon va être impacté ? Depuis quels tronçons on va voir les éoliennes, etC. On met aussi en balance avec les chiffres officiels de fréquentation de la commune et tout ça est présenté, est présenté dans l'étude. Oui.

Pascal François, Modérateur pour AFP Pro
Très bien. On arrive presque largement au-delà de 21h. Je vais vraiment prendre les dernières questions. En vous rassurant aussi sur le fait que même si vous n'avez pas pu tout évoquer aujourd'hui, vous avez la possibilité aussi de continuer d'agir en adressant des courriers, on y reviendra tout à l'heure. Mais donc j'arrive, Madame, j'ai vu. Donc je prends vraiment les toutes dernières questions si vous voulez bien. A vous.

Véronique Laurent
Bonsoir Véronique Laurent de Petit-Thier, j'ai une question concernant l'étude d'incidences. Vous avez expliqué une étude acoustique va être réalisée. Est-ce que le fait qu'il y ait des nuisances sonores déjà existantes venant de du zoning de Burtonville, peut jouer en entre en notre défaveur ?

Pascal François, Modérateur pour AFP Pro
C'est une bonne question, c'est finalement la question du cumul des contraintes sonores quoi.

Guillaume Verbeke, chef de projet du Bureau CSD Ingénieurs Conseils
Oui, tout à fait. Alors justement les modélisations informatiques qui sont faites de manière maximaliste. Là, le projet éolien doit respecter à lui seul la réglementation en vigueur. Et donc pas en fonction de ce qu'il y a autour. Par contre, ce qui est fait en fonction de ce qu'il y a autour, c'est la perception du projet en lui-même. Donc, typiquement, pour donner un exemple concret, vous avez une maison le long de l'autoroute, l'éolienne, elle est à côté. L'éolienne doit respecter la valeur maximale de bruit à elle seule pour l'habitation. Par contre, c'est comparé après si l'autoroute fait beaucoup de bruit et l'éolienne peut ne pas être perceptible, ce qui n'empêche pas que le projet doit respecter la réglementation.

Pascal François, Modérateur pour AFP Pro
Ok, merci, bonsoir Monsieur.

Mario Heukemes
Bonsoir, mon nom est Mario Heukemes je suis aussi un des représentants de la coopérative Courant d'Air. Je voulais rajouter en cette fin de présentation que nous sommes toujours, chez Courant d'Air, à l'écoute des riverains et des habitants de la commune et des habitants des communes de Trois-Ponts et de Saint-Vith. Bien entendu. Et nous allons réaliser toute une série de, d'informations avec une brochure en fin d'études, qui va vulgariser toute l'étude de 500 pages et qui sera distribuée dans chaque habitation. N'hésitez pas à nous contacter. Nous sommes pas quand même pas très loin, nous sommes à Elsenborn. Et nous sommes à votre disposition pour ce projet.

Pascal François, Modérateur pour AFP Pro
Merci pour cette intervention, j'essaie de me frayer un chemin. Je disais, on arrive au terme de cette soirée. Oui Monsieur, je vous ai vu.

Joseph Bruyère
Joseph Bruyère. Concernant ce que vous avez répondu tantôt, en ce qui concerne le prix d'électricité, il me semble que, au plus il y aura de l'éolien, au plus il y aura de cogénération, au plus l'électricité sera chère parce que, les sociétés productrices d'électricité non renouvelable sont obligées de vous racheter les certificats verts.

Pascal François, Modérateur pour AFP Pro

Je ne comprends pas bien le sens de la question, mais si on fait un gros résumé. D'abord, est-ce qu'il existe encore des certificats verts dans le cadre de développement de projets ? Voilà comme ça, ça coupe court, peut-être à ce qu'on pourrait dire derrière.

Dominique de Hemptinne, Project manager pour la société Renner Energies
Effectivement, les certificats verts ne sont plus d'application aujourd'hui.

Pascal François, Modérateur pour AFP Pro
Voilà, ça s'est fait. Il y en a plus. Il n'y en a plus, ça n'existe plus. A vous Madame, voilà. Vous me regardez sans lever la main. Je ne savais pas.

Nathalie Fraison
Nathalie Fraison. J'ai une petite réflexion par rapport à la forêt qui joue également un rôle au niveau de la décarbonisation, dans son ensemble. Or là, on remet en question le fait que on garde l'intégrité des massifs forestiers d'une part, et d'autre part, vous parlez d'une réussite sur Arbrefontaine, où je vois que la forêt a été vidée. Je suis naturaliste et j'y passe très souvent. Le gibier s'est déplacé. Les chemins sont agrandis et j'invite les personnes à aller visiter parce que ça, ce n'est vraiment pas une réussite. Merci.

Pascal François, Modérateur pour AFP Pro
OK, très bien, il y a l'expérience de ce parc. En effet est-ce qu'il existe Monsieur de Hemptinne, peut-être des possibilités de compensation parce que finalement c'est vrai on taille dans le massif, donc on enlève effectivement du bois, donc de la biodiversité, avec un impact, comme Madame vient de rappeler. Est-ce que dans le cadre d'un projet comme celui-là, il y a des mesures de compensations qui sont possibles, qui sont souhaitées, qui sont même obligatoires ?

Benjamin Mathurin, Junior Wind Developer- Luminus
Oui alors, peut être que Guillaume répondra aussi mais en fait, donc quand on analyse l'impact qu'on a sur le massif forestier, donc on essaie d'éviter un maximum d'avoir un impact, comme on la dit tantôt. On essaie vraiment de le moins d'impact possible pour le résiduel, on a souvent des mesures de compensation qui sont qui sont recommandées. Et ça peut être par exemple de replanter des arbres à d'autres endroits. Et pour le parc de Lierneux comme petite chose à ajouter, parce que c'est aussi un cas particulier, ce sera probablement la même chose ici. Il y a un parcours didactique aussi qui est fait sur place. Là, ça veut dire, ça draine aussi des gens.

Pascal François, Modérateur pour AFP Pro
Mais bon. C'est une réalité. Voilà, après vous, vous, vous aimez ou pas l'initiative ? Je peux comprendre. Mais bon, elle existe.

Benjamin Mathurin, Junior Wind Developer- Luminus
Ça draine des gens aussi sur l'endroit. Voilà, ça c'est aussi, je pense, une part de ce qui peut expliquer l'impact mais peut-être que…

Pascal François, Modérateur pour AFP Pro

Ok mais voilà, c'était l'expérience de, de, de ce parc-là. Oui, c'est… Vraiment ? Une dernière intervention. On a largement dépassé le timing. Je vous en prie monsieur.

Jérome Schenck
Voilà Jérôme Schenck, de Petit-Thier. Comme on l'a déjà énoncé lors de cette soirée, Petit-Thier, comme Ville-du-Bois, Burtonville, a d'importantes nuisances diverses. On va venir nous imposer des éoliennes, enfin on veut nous imposer des éoliennes, donc tant qu'à faire, qu'on creuse, qu'on enfouisse des déchets nucléaires, pourquoi pas ? Alors je voudrais bien savoir pourquoi un tel mépris des gens de Petit-Thier de la part de nos autorités communales ?

Pascal François, Modérateur pour AFP Pro
Et vous avez attendu la fin de la soirée pour cette intervention, Monsieur pour cette question bien percutante et ça marche. Donc voilà. Merci pour cette intervention. Vous souhaitez répondre, Monsieur le bourgmestre ? Allez…

Elie Deblire, Bourgmestre de la commune de Vielsalm et Président de séance
Monsieur Schenk, bonsoir.
C'est important de le rappeler, il n'y a pas de mépris à l'égard des gens de Petit-Thier. Je le démontre régulièrement. En effet, il y a vraiment un travail qui est mené de façon régulière, comme j'ai eu l'occasion de pouvoir le dire à votre proche voisin, Fabrice. Il y a un comité de concertation, d'accompagnement de la zone d'activité. On essaye ensemble, avec les riverains, de mener des actions. Concrètement, il y a des résultats probants aujourd'hui puisque les riverains disent qu'il y a moins de nuisance au niveau du bruit, il reste des choses à faire. Je sais que le trafic routier inquiète énormément de personnes de la Baraque de Fraiture à Poteau, en traversant notamment la localité de Vielsalm. Nous sommes impactés par ce trafic. C'est un combat à mener avec le SPW pour sécuriser encore davantage nos routes pour essayer de faire des efforts à cet égard.
Pour votre autre question, si vous avez ici des terrains qui pourraient être propices à l'implantation d'éoliennes. Ils se situent à Mont-le-Soie. On n'a pas d'autres opportunités particulières où la commune est propriétaire de terrains et je rappelle que le point de départ était des promoteurs de parcs éoliens qui ont dit qu'il y avait de l'intérêt sur ce site-là. Donc nous ne sommes pas allés vers eux, c'est eux qui sont venus vers nous pour nous expliquer un projet. À partir du moment où on a détecté ce projet, nous avons clairement souligner que la commune devait être associée et que nous disposions de terrains. Si implantation d'éoliennes, il doit y avoir, ça doit être profitable à l'ensemble des citoyens salmiens, à vous, à nous, pourquoi ne pas essayer d'en retirer un bénéfice financier ? De toute façon, le cheminement allait être clair par rapport au projet éolien pour le futur.
Dans le cas contraire, si un permis était octroyé et que les éoliennes ne se situent pas sur nos terrains mais juste à côté, sur les Communes de Trois-Ponts et de Saint-Vith ou sur des terrains appartenant à des privés, on aura tout perdu. Ici, on vous propose de construire un projet ensemble et on verra ce que ça va donner dans 2 ans, dans 3 ans et si un permis va être délivré, oui ou non. Dans l'attente, je rappelle que toutes vos questions, remarques, suggestions sont les bienvenues.

Pascal François, Modérateur pour AFP Pro

Très bien. Je voudrais vous remercier, oui. Vous le faites exprès ? Bonsoir Madame, vous avez le mot de la fin.

Francine Duchêne
Je voudrais m'adresser à Monsieur le bourgmestre, pour lui demander… Je voudrais vous demander ce que représentent… si le projet se fait, Quel pourcentage représente par rapport au budget annuel communal ?

Elie Deblire, Bourgmestre de la commune de Vielsalm et Président de séance
A ce jour, nous avons un budget communal de l'ordre de 11 millions d'euros. La recette de plus ou moins 500.000 euros qui serait possible est effectivement un élément intéressant. Il ne faut pas s'en cacher et rester transparent. Je ne vais pas vous faire un dessin, il est certain que dans les années qui viennent, les communes vont souffrir. Nous allons souffrir en termes de recettes et probablement par rapport aux revenus liés à nos forêts mais aussi ceux en provenance de la Région wallonne. Nous sommes dans une commune qui est déjà bien taxée. L'objectif est de tenter de ne pas d'augmenter l'additionnel à l'impôt des personnes physiques et/ou au précompte immobilier. Il faudra probablement augmenter légèrement la taxe liée à la gestion des déchets.
De ce côté, vous n'êtes pas sans savoir que nous sommes dans l'obligation d'appliquer le principe du coût vérité. Cela signifie que si ce service vous coute 1 euro vous devez obligatoirement aller chercher un euro dans la poche du citoyen. Je viens de vous le dire, la recette liée à nos bois va aller en diminuant dans les années qui viennent. Il suffit de lire un peu de littérature sur le sujet.
Donc 500.000€ oui, c'est important. Est-ce que c'est ça qui doit être prioritaire dans notre raisonnement ? Je vais dire non, ce n'est pas ça la priorité, mais c'est quand même un élément de la gestion future de notre commune.

Francine Duchêne
Donc, j'en déduis que, j'en déduis que vous estimez que notre patrimoine forestier. Nous avons une magnifique forêt, entourée de particuliers, donc une forêt très diversifiée, qui est un patrimoine bien plus important que les 500.000€. Un deuxième patrimoine, c'est Mont-le-Soie. Reconnu mondialement. Ce magnifique site. Et ce centre de revalidation du cheval et d'insémination reconnu mondialement, va être situé entre des éoliennes. Une promenade des éoliennes, comme nous avons la promenade des Bruyères et la promenade des Bornes.

Pascal François, Modérateur pour AFP Pro
Merci Madame, voilà.

Elie Deblire, Bourgmestre de la commune de Vielsalm et Président de séance
Donc l'impact. L'impact par rapport au site de Mont-le-Soie, je suppose que ce sera mesuré…

Pascal François, Modérateur pour AFP-Pro
Ce sera mesuré par le bureau d'études.

Elie Deblire, Bourgmestre de la commune de Vielsalm et Président de séance
Par rapport aux chevaux et à la gestion du Centre européen de MLS, j'ai eu un contact avec le professeur Didier Serteyn sur le sujet. C'est effectivement un élément important. Mont-le-Soie

jouit d’une belle notoriété et il est primordial que l’activité qui s’y développe puisse continuer et chez nous, à cet endroit-là. Le professeur ne sait pas me garantir qu’il n’y aura pas un impact particulier sur le site de Mont-le-Soie. Sur le sujet, j’espère sincèrement que le rapport de l’étude d'incidences nous éclairera.

Pascal François, Modérateur pour AFP Pro
En tout cas, ce que vous venez de dire Madame, c'est une première information qui est communiquée au bureau d'études, s'agissant de cette situation particulière, de ce centre-là. Voilà, en ça, votre intervention est particulièrement pertinente.

Elie Deblire, Bourgmestre de la commune de Vielsalm et Président de séance
Il ne s’agit pas de négliger notre patrimoine forestier. La commune dispose de 1.100 hectares de bois. Il faut donc relativiser l’impact de ce projet sur l’ensemble de notre patrimoine communal qui est de 1.100 hectares. Donc reconnaissons que l’impact devrait être limité et puis, à nouveau, il sera mesuré, évalué dans l’étude d’incidences et on en tirera les conclusions le moment venu.

Pascal François, Modérateur pour AFP Pro
Très bien. Je voudrais vous remercier pour, d’abord, la qualité de l'écoute qui a été la vôtre tout au long de de cette soirée, dans la première partie. Et puis la qualité de vos interventions et la pertinence de celles-ci. Par rapport à la zone de projet qui était envisagée aujourd'hui. Donc merci pour ça, vous avez la possibilité de continuer peut-être, d'intervenir en adressant des courriers, peut-être des pièces que vous souhaitez apporter au dossier. N'hésitez pas à les envoyer par courrier. Je vous ai remis les coordonnées sur ce slide. Et je pense que on vous offre bien volontiers un verre dit de l'amitié pour celles et ceux qui le souhaitent. Donc merci en tout cas pour votre présence nombreuse et votre participation.

* * *
* *